

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 11 mars 2021

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	29 avril 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 28 janvier 2021.....	3
2. Compte financier 2020	4
4. Convention UBFC – établissements membres concernés par des unités de recherche labellisées par le CNRS.....	15
5. Soutien aux doctorants en difficulté	16
6. Amélioration de l'attractivité du site universitaire : débat.....	20
7. Questions diverses.....	32

(La séance est ouverte à 9 heures, en visioconférence via la plateforme Teams, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présents aujourd'hui.

Nous devrions être 34 présents et avoir 9 procurations, ce qui nous donne 43 représentants sur les 45 membres du CA. Le quorum est donc largement atteint. Tout le monde n'est pas encore arrivé, mais le quorum est déjà atteint. Nous aurons le décompte dans quelques minutes pour les votes. On attend que tout le monde arrive.

Avant de commencer, je voudrais accueillir Monsieur Charles Demouge, qui est le nouveau représentant de Pays de Montbéliard Agglomération. En fait, il en est son président et il vient maintenant en tant que représentant de l'agglomération à notre conseil d'administration.

Je ne sais pas si vous voulez dire quelques mots, Monsieur Demouge ?

M. Demouge.- Merci de m'accueillir dans ce conseil d'administration de la ComUE. C'est avec plaisir que je vais participer à vos travaux et je m'efforcerai d'être présent pratiquement tout le temps. C'est l'une de mes priorités puisque je représente aujourd'hui surtout notre campus universitaire Nord Franche-Comté.

M. Grevey.- Merci.

Je vais vous présenter l'ordre du jour.

Il y a l'approbation du verbatim puis le compte financier 2020.

Ensuite, nous avons une petite évolution de l'ordre du jour. Nous avons prévu de vous parler de l'évolution de l'organigramme des services d'UBFC, mais nous n'avons pas tout à fait convergé pour l'instant. Nous reviendrons vers vous au prochain conseil d'administration. Nous attaquerons donc directement la convention UBFC et établissements membres qui concerne les unités mixtes de recherche (UMR) et le CNRS.

Nous parlerons du soutien aux doctorants en difficulté et plus généralement des étudiants en difficulté.

Nous aurons un débat sur l'amélioration de l'attractivité du site universitaire.

Et nous pourrions aborder les questions diverses qui relèvent de votre demande.

Je vais tout d'abord vous donner quelques informations préliminaires. Je vais essayer d'aller très vite.

Je commence par le jury ISITE, c'est-à-dire l'évaluation du projet ISITE qui aura lieu les 6 et 7 avril. Cela se passera finalement en visioconférence. Le jury va interroger un certain nombre de personnes de son choix. Nous avons différentes séquences. Il va entendre le président d'UBFC avec le coordinateur du projet. Il entendra une sélection de présidents et de directeurs d'établissements membres d'UBFC et d'établissements de santé. Il va également écouter les présidents des organismes nationaux de recherche. Il va écouter des personnes qui sont impliquées dans l'animation des pôles thématiques et des Graduate School. Puis il va écouter un ensemble de bénéficiaires d'outil ISITE, dont des étudiants de master, de doctorat, des personnes qui ont eu des aides avec les outils recherche, des responsables de master. Il entendra aussi des représentants du conseil d'administration et du conseil académique. Là, je vais m'arrêter un petit peu plus.

En fait, ils nous ont demandé la liste des membres du conseil d'administration et du conseil académique et ils vont piocher quatre représentants dans chaque conseil. J'imagine qu'ils nous diront ensuite comment ils veulent travailler. On vous donnera plus d'informations dès qu'on en aura, mais c'est encore assez flou pour l'instant.

On sait qu'ils vont également entendre des acteurs concernant les relations internationales, la valorisation de la recherche et l'ancrage territorial.

Je crois que j'ai fait le tour. Je vous ai dit tout ce que nous savions pour l'instant. Ils nous ont demandé des listes. Par exemple, ils nous ont demandé la liste des étudiants de master. Ils piocheront dedans. C'est l'information que nous avons pour l'instant.

« Est-on en droit de refuser de participer à ces auditions ? » Je ne sais pas vous répondre. Je pense que oui, mais je n'ai pas plus d'informations. Je poserai la question à l'ANR pour savoir comment cela se passe et pour qu'elle nous donne un peu d'informations sur ce qu'ils attendent de nous.

Voilà pour le jury I-Site.

Je voulais vous parler des statuts. La commission des statuts travaille. Je pense que nous serons en mesure de commencer à en discuter au prochain conseil d'administration, c'est-à-dire le 29 avril. Et si nous avançons assez vite, nous pourrions voter au CA du 27 mai, si je ne me suis pas trompé dans le relevé des dates.

Enfin, je vais vous parler du PIA4, le programme d'investissement d'avenir 4^{ème} génération. L'objectif est d'améliorer la position nationale dans un certain nombre de domaines dans lesquels la France pourrait avoir une position stratégique. Ce PIA va être doté de 20 milliards d'euros. Deux volets sont prévus : un volet dirigé de 12,5 milliards et un volet structuré de 7,5 milliards.

Dans le volet dirigé, la priorité sera donnée aux investissements stratégiques, notamment avec des enjeux de transition. On pourrait être intéressé dans le cadre des projets d'équipement prioritaire de recherche. Il y aura sans doute d'autres actions, mais on ne les connaît pas vraiment pour l'instant.

Puis il y a le volet structurel dans lequel on sera plus intéressé parce que 7,5 milliards seront dédiés en grande partie à l'enseignement supérieur et la recherche pour pérenniser le financement des écosystèmes.

Et il y a un appel à projets qui va sortir. En tout cas, le brouillon de cet appel à projets est déjà sur le site de l'ANR alors qu'il n'a pas encore été complètement validé. Cet appel à projets est appelé « L'excellence sous toutes ses formes ». Il doit permettre aux sites d'imaginer les outils dont ils ont besoin pour combler "les trous dans la raquette", si je puis dire. C'est-à-dire qu'il faut reprendre les projets du PIA qui ont déjà été proposés dans le cadre des PIA 1, 2 et 3, regarder ce qu'il manque sur un site et monter un dossier pour compléter les outils du site.

Une première discussion a eu lieu dans le cadre du Copil ISITE. Elle a montré qu'on irait sans doute autour de la recherche pour l'axe ISITE autour de territoires, environnement, aliments. Ceci doit être validé en COS, c'est-à-dire avec les chefs d'établissement des établissements, les organismes nationaux de recherche et les établissements de santé le 24 mars lors de la prochaine réunion. On travaillera ensuite pour essayer d'avancer.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations.

Madame a demandé la parole.

Mme Clavequin. - Merci Dominique.

J'ai une petite question par rapport au jury ISITE. Avons-nous plus d'éléments sur sa composition et sur le profil des jurés, sachant que ce sera évidemment un élément important pour préparer les différentes auditions ? Avons-nous une idée un peu plus précise des attendus ?

Il est vrai que pour l'instant, dans nos groupes de travail, chacun se prépare avec peu d'éléments sur les attendus. Je sais qu'on n'avait pas plus d'éléments la dernière fois. En as-tu à ce jour ?

M. Grevey. - Non. On n'a pas plus d'éléments pour l'instant, ce qui est d'ailleurs bien embêtant. On sait que le jury est un jury international, c'est-à-dire qu'il y aura des Américains qui vont jusque du côté du Pacifique et des Asiatiques qui vont jusque du côté du Pacifique. Les auditions se passeront donc l'après-midi sur un créneau temporel très court parce que c'est compliqué avec les décalages horaires. On ne connaît pas l'organisation exacte.

En revanche, on sait que le jury voudra nous poser des questions pour mesurer la situation du site. À nous de "vendre" le site pour essayer de garder le label.

Lorsque nous aurons plus d'informations, nous avancerons en direction des personnes pour essayer d'accompagner au mieux ces auditions.

Mme Clavequin.- Merci Dominique.

Je souhaiterais compléter ma question par rapport à l'entreprise qui nous accompagne pour les auditions. Avons-nous une idée un peu plus précise du rendu qui sera le leur ?

M. Grevey.- Je vais laisser la parole à Monsieur Dereux.

Mme Clavequin.- Merci.

M. Dereux.- Bonjour à tous.

On sait que c'est le même jury qui avait sélectionné les projets du PIA 2 en 2016, à quelques personnes près, et que c'est un sous-ensemble de ce jury qui fera les auditions les 6 et 7 avril. On ne connaît pas la composition de ce sous-ensemble autrement que par l'indication selon laquelle ils sont tous capables de comprendre le français. Les auditions se feront donc en français, en tout cas pour celles d'avril.

Il y aura une audition finale d'un groupe de cinq personnes du site au mois de juin. Là, ce sera en anglais devant l'entièreté du jury.

La seule chose dont on peut être certain pour les auditions des 6 et 7 avril, c'est que le président du jury sera présent. Il s'agit du professeur Jean-Marc Rapp, qui est un professeur de Droit à l'université de Lausanne. Je pense donc qu'on aura un président armé pour examiner la réforme des statuts qu'on va lui proposer.

La deuxième question, au sujet de l'entreprise de consultants qui va servir de *training partner* à tous les sous-groupes, était de savoir quel était leur rendu. Vous allez recevoir, par sous-groupe, des fiches résumées avec les éléments essentiels qu'il faudrait réussir à placer dans les interactions que les différents groupes auront avec le jury. Puis il y aura une séance durant laquelle ils se mettront à la place de jury en vous posant des questions. Ils feront ensuite un *débrief* sur la pertinence de vos réponses. Pour les groupes pour lesquels nous aurons le diagnostic selon lequel une seconde séance serait nécessaire, nous n'hésiterons pas à le faire.

Cela répond-il à la question ?

Mme Clavequin.- Oui, très bien. Merci beaucoup.

M. Grevey.- Merci.

Je vous propose maintenant de passer au point n° 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 28 janvier 2021

M. Grevey.- Pouvons-nous approuver le verbatim du conseil d'administration du 28 janvier 2021 ? Y a-t-il des remarques particulières ?

Je le soumetts au vote.

(Les membres du conseil d'administration procèdent au vote des présents puis des procurations via l'outil « main levée » de Teams).

Je vous remercie. Nous allons considérer que ce verbatim est approuvé à l'unanimité.

Nous avons 32 présents et 9 procurations, ce qui fait que nous sommes 41 représentés.

2. Compte financier 2020

M. Grevey.- Nous allons maintenant laisser la parole à nos responsables financiers et à notre agent comptable pour le deuxième point à l'ordre du jour qui est le compte financier.

M. Noirjean.- Bonjour Mesdames et Messieurs les administrateurs. Nous allons vous présenter le compte financier. C'est le document qui clôt l'exercice 2020 et qui retrace l'activité de l'établissement sous l'angle financier.

Les finalités d'un compte financier, telles que prévues par la réglementation, sont de justifier de l'exécution du budget initial qui a été voté et de présenter la situation patrimoniale et financière de l'établissement. Un certain nombre de tableaux sont donc présentés au conseil d'administration, des tableaux qui nécessitent le vote du conseil d'administration et des tableaux qui précisent certaines données et qui vous sont soumis pour information.

Ces tableaux pour vote et pour information sont prévus dans le décret 2015 qui indique les tableaux qui doivent être votés et ceux qui doivent être présentés pour information.

Le premier tableau concerne la situation des emplois. Je laisse la parole à Madame Debiez et je la reprendrai ensuite.

Mme Debiez.- Bonjour à tous.

En préambule, comme nous l'avons vu lors du budget initial 2021, je vous rappelle que nous n'avons pas fait de budget rectificatif de fin d'année pour mettre à jour les prévisions 2020. Les tableaux qui vous sont présentés sont donc basés sur le budget initial 2020. Il nous a toutefois semblé nécessaire de les représenter dans les tableaux, même si nous n'avons pas formalisé le budget rectificatif dès lors que nous avons fait des reprévisions de fin d'année. Vous avez donc pu voir, au travers des différents tableaux budgétaires, des colonnes en budget initial 2020 « reprévisions 2020 » qui ne font pas l'objet d'un vote, mais qui sont données à titre d'information et l'exécuté 2020.

Le compte financier 2020 fait état d'une consommation d'emplois de 295,56 ETPT au 31 décembre 2020. Ils se répartissent entre 1 ETPT financé sur la dotation État et 294,56 ETPT financés sur les ressources propres d'UBFC, parmi lesquelles on note 56 ETPT BIATSS et 238,56 ETPT doctorants, enseignants et enseignants-chercheurs.

L'ETPT financé sur la dotation État ne décompte pas de masse salariale puisqu'il n'est pas directement recruté par UBFC. Il fait l'objet d'un reversement à parts égales entre UTBM et AgroSup.

Le taux d'exécution est de 85 % par rapport au BI 2020, avec une différence en emplois de -51,84 ETPT. Le budget initial 2020 prévoyait 347,39 ETPT et l'exécuté 2020 est de 295,56 ETPT.

À titre de comparaison avec les reprévisions de fin d'année, le taux d'exécution est de 4 points plus élevé, soit 89 % avec une différence de -35,26 ETPT puisque la reprévision 2020 était plutôt sur un nombre moyen d'agents de 330,81 ETPT.

Au niveau des emplois, la variation est plus significative sur la catégorie BIATSS qui a fait l'objet d'une reventilation d'un certain type de personnels sur la catégorie enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants. Je ne vais pas détailler cette reventilation puisqu'elle a déjà été évoquée lors de la présentation du budget initial 2021.

La masse salariale exécutée au 31 décembre 2020 était de 11 322 560 €, soit une différence de -2 281 820 € avec le BI 2020 qui prévoyait une enveloppe de 13 604 380 €. Le taux d'exécution de la masse salariale par rapport au budget initial 2020 est de 83 %.

Comparée aux prévisions de fin d'année qui affichaient une enveloppe de 12 836 367 €, la différence est seulement de -1 513 807 €. Le taux d'exécution de la masse salariale par rapport à nos prévisions de fin d'année est de 88 %.

Les taux d'exécution UBFC en masse salariale sont loin de rivaliser avec les taux d'exécution des universités traditionnelles qui frôlent les 100 %. Mais compte tenu des activités spécifiques d'UBFC qui sont soumises à de forts aléas impactant le calendrier de fonctionnement des projets, tant dans leur démarrage que dans leur déroulement, ces taux d'exécution restent corrects.

Pour rappel, les taux d'exécution en crédits de personnel sont supérieurs à 80 % depuis deux années consécutives.

Si on s'attache à comparer l'exercice 2020 avec les exercices précédents, UBFC a *grosso modo* multiplié ses effectifs et ses dépenses de masse salariale par 4 en 2 ans. On est passé de 72 emplois ETPT en 2018 à en moyenne près de 300 emplois gérés par UBFC et la tendance est encore à l'augmentation, avec près de 450 emplois prévus au budget initial 2021. Cela malgré la fin des premiers appels à projets 2017 qui sont en partie compensés par la prise en charge de nouveaux projets de recherche et de formation tels que des projets structurants en phase d'amorçage et en phase de développement qui font nécessairement appel à une augmentation des effectifs.

Les effectifs sont corrélés avec les crédits de personnels, comme vous pouvez le voir dans le graphique de droite. En 2020, la masse salariale était de 11 M€ alors qu'elle n'était que de 3 M€ en 2018.

Comme nous l'évoquons chaque année, la forte montée en puissance d'UBFC n'a pas encore atteint un rythme d'activité qu'on pourrait qualifier de normalisé. Les perspectives de stabilisation des effectifs restent donc encore incertaines à ce jour.

M. Noirjean. - Je reprends la parole pour vous présenter le tableau n° 2 qui est celui des autorisations budgétaires, qui est soumis au vote.

Le tableau des autorisations budgétaires retrace le budget qui a été voté en début d'exercice 2020 et son exécution *via* le compte financier à fin 2020. Il y a deux grands volumes : les dépenses et les recettes.

Initialement, il était prévu 28 M€ en dépenses en autorisations d'engagement et 28 M€ en crédits de paiement alors qu'ont été exécutés 18 M€ en autorisations d'engagement et 17 M€ en crédits de paiement. Le premier constat qui explique cette différence est bien entendu l'impact de la crise sanitaire et du confinement qui ont ralenti l'ensemble des opérations de recherche.

Le tableau présente également une ventilation par grande masse comme demandé par la réglementation : masse personnel, masse fonctionnement et masse investissement. Comme l'a souligné Madame Debiez, le taux d'exécution pour la masse personnel est très élevé, relativement à l'activité de ce type d'établissements puisque le rythme d'embauches est soumis à certaines variations saisonnières.

On fera un zoom sur les crédits de fonctionnement et d'investissement, mais les taux d'exécution restent bons, relativement à l'impact de la crise budgétaire.

Sur le volant des recettes, il était prévu 23 M€ de recettes alors qu'on en a exécuté que 14 M€. Ce qui donne un déficit de 3,7 M€ sur un plan budgétaire et non pas comptable. Pourquoi ce déficit ? Il est dû à des retards de versement, notamment du programme ISITE, d'environ une dizaine de millions d'euros. Si cet argent avait été encaissé, on n'aurait pas de solde budgétaire déficitaire. On attend le versement de ces fonds, ainsi que des fonds liés à NCU RITM cette année.

On peut aussi constater la double ventilation entre les recettes globalisées et les recettes fléchées. Par nature, les établissements ont des recettes dites globalisées, c'est-à-dire qu'elles sont fongibles et qu'on peut les utiliser sans contraintes.

Les recettes fléchées sont une sous-catégorie. Elles correspondent à des financements, par des financeurs externes, sur ISITE et contrats de recherche type. On ne peut donc pas les utiliser autrement que pour des opérations de recherche et des types de

dépenses bien prescrites dans les contrats.

On constate finalement que plus de 80 % des recettes sont dites fléchées, ce qui diminue d'autant la marge de manœuvre que l'on peut affecter pour une politique d'établissement *via* ces recettes dites globalisées.

Le solde budgétaire qui apparaît en déficit ne doit donc pas être pris comme un indicateur d'alerte pour cet exercice.

Vous avez ici un zoom sur les autorisations d'engagements et les crédits de paiement. Pardonnez-moi, ce sera peut-être didactique, mais je vais revenir sur ces deux grandeurs financières. Les autorisations d'engagements sont la limite maximum accordée à un ordonnateur pour dépenser de l'argent. Les crédits de paiement correspondent à l'argent qui est sur le compte de trésorerie et qui sert à payer l'ensemble des dépenses formalisées *via* les autorisations d'engagement.

Ici, on reprend la ventilation du tableau n° 2. En fonctionnement, on a un taux d'exécution de 42 % en autorisations d'engagement. En investissement, on a un taux d'exécution de 81 %, ce qui est vraiment excellent par rapport à la crise sanitaire. Cela montre que les programmes d'investissement se réalisent au sein de l'établissement. Le taux d'exécution du personnel est de 83 %, tel qu'il a été présenté.

Si on regarde les deux graphiques que vous avez en dessous, on voit que la structure de la dépense sous l'angle de la comptabilité budgétaire est principalement liée à l'exécution de personnel. C'est la force de travail qui représente aussi le haut niveau de dépenses de l'établissement.

Nous passons à la variation en crédits de paiement et par rapport budget exécuté. Cette différence que nous voyons sur le plan du fonctionnement et de l'investissement s'explique soit par des factures qui ne sont pas arrivées, soit parce que les prestations n'ont pas forcément toutes été réalisées par rapport à la commande. Si je prends l'investissement par exemple, si elles n'ont pas toutes été réalisées, c'est parce que des marchés ont été passés avec différentes phases de livraison. On n'a donc pas forcément tout de suite la certification du service fait qui enclenche ensuite les demandes de paiement quand on reçoit la facture.

Vous avez ici un autre zoom sur lequel on voit la ventilation des financements *via* les grands types de projets que porte l'établissement.

Sur le tableau de droite, on a les grands financeurs par rapport aux recettes qui ont été encaissées. Nos trois grands financeurs sont logiquement l'ANR relativement aux programmes de recherche portés par l'établissement et exécutés en son sein, le Conseil régional qui est un interlocuteur majeur de l'établissement et qui appuie fort *via* ses crédits d'intervention pour une politique régionale de la recherche, ainsi que divers établissements d'enseignement supérieur.

Un autre tableau pour éclairer. Ce sont juste des tableaux informatifs. Le tableau n° 2 est le seul soumis au vote. À travers les différents dispositifs et projets, on voit ce qui a été voté au budget initial et ce qui a été exécuté à travers le compte financier. Par exemple, le taux d'engagement pour la recherche est de 67 %. Compte tenu du contexte passé, c'est un taux tout à fait remarquable.

Le taux de paiement mesure le paiement qui a été effectué par rapport au taux d'engagement et non pas par rapport aux crédits de paiement qui ont été mis à disposition dans le budget initial et qui ont été utilisés tout au long de l'année.

Vous avez ensuite un tableau qui présente la ventilation par grandes masses (fonctionnement, investissement et personnel) sur les différents dispositifs. On voit que la masse personnel occupe une place prépondérante dans l'ensemble des dispositifs, ce qui est logique puisque la grande partie des personnels travaillant à UBFC sont des doctorants et des postdoctorants sur l'ensemble des contrats.

Ce tableau présente l'évolution des volumes en autorisations d'engagement et crédits de paiement depuis 2016. Pour être synthétique, il montre la montée en puissance de l'activité de l'établissement depuis sa création. C'est un jeune établissement qui a déjà connu une forte montée en puissance en 6 ans d'exercice, entre 2016 et 2021.

On a la répartition budgétaire par différents types de mission. Le taux d'exécution des AE est montré à travers différents exercices. On peut constater, entre l'exercice 2017 et l'exercice 2020, une stabilisation et surtout que la part dédiée à la recherche et ISITE BFC qui finance notamment des actions de recherche est prépondérante.

Le tableau n° 3 est présenté pour information conformément à la réglementation et non pas pour vote. Ce tableau présente la ventilation des recettes par type de recette globalisée ou fléchée et par nature de recette. Là aussi, le commentaire important à retenir est que les recettes fléchées représentent la majorité des recettes de l'établissement. Ce sont des recettes disponibles pour des dépenses précontraintes par les contrats de recherche que nous portons et que nous exécutons au sein de l'établissement.

En recettes globalisées, on a la subvention pour charges de service public qui est une masse importante et les droits d'inscription.

Toujours sur ce tableau n° 3, je passe maintenant à la partie dépenses qui représente la ventilation des dépenses par ses trois masses (personnel, investissement et fonctionnement) et par destination. Ce sont des codes nationaux qui s'imposent à l'établissement. On peut donc voir 5,5 M€ d'engagement sur la formation initiale, 10 M€ sur la recherche, 2,2 M€ sur le soutien et supports et 8 000 € pour les étudiants. Une fois de plus, le commentaire majeur est que la recherche représente un pôle d'activités très important, conformément à l'une des grandes missions de l'établissement.

Le tableau n° 4 est un tableau d'équilibre financier qui est également soumis au vote. C'est un tableau qui représente l'utilisation de la trésorerie. Il est un peu complexe à lire. Comme on a un solde budgétaire déficitaire, on a des besoins de financement *via* la trésorerie de 3,7 M€. C'est le premier point. Deuxièmement, on a diverses données qui représentent l'utilisation de la trésorerie sans impact budgétaire, mais avec un impact sur la trésorerie.

Ici, ce sont des opérations dites pour compte de tiers. Ce sont des décaissements opérés sur la trésorerie qui n'ont pas d'impact budgétaire, c'est-à-dire qu'ils ont un impact financier sur la trésorerie, mais pas d'impact financier sur l'activité de l'établissement.

Les 377 000 € sont des fonds qui ont été perçus au titre de la TVA et on a divers engagements et décaissements budgétaires correspondant à des régularisations.

On a dû prélever 7 M€ sur la trésorerie pour faire face à l'ensemble des dépenses de l'établissement et on a une répartition qui concerne le prélèvement sur la trésorerie sur des fonds fléchés (7,6 M€). Cela s'entend et se comprend au regard de la nature des recettes fléchées que nous avons et au regard de la nature de l'activité de l'établissement. On a eu des abondements de trésorerie de fonds non globalisés pour 500 000 €.

Il faut retenir qu'on a dû prélever 7,3 M€ sur la trésorerie pour faire face à diverses dépenses. On regardera les autres tableaux. Cela peut certes paraître un montant important, mais je rappelle d'une part que nous attendons des versements d'ISITE. D'autre part, le solde de trésorerie en entrée d'exercice s'élevait à plus de 20 M€, ce qui ne met pas en danger la trésorerie pour cette année.

Sur cette ligne, nous avons des opérations pour compte de tiers qui n'ont pas d'impact budgétaire. C'est hors budget de l'établissement voté par l'établissement. On a le détail. C'est un ensemble de reversements à différents partenaires qui ont mobilisé des fonds de la trésorerie qu'on a reçus par ailleurs, ainsi qu'un encaissement de la TVA puisqu'un certain nombre d'opérations sont passées hors TVA dans la mesure où nous considérons que ce sont des opérations de recherche valorisables.

Le tableau n° 6 est aussi soumis au vote. Il représente la situation patrimoniale de l'établissement. Le premier point, c'est le compte de résultat qui enregistre les droits et obligations de l'établissement sur le plan des charges qui ont été comptabilisées et sur le plan des produits qui ont été encaissés. Le compte de résultat est bénéficiaire de 970 000 € au titre de l'exercice 2020.

Vous avez ensuite un calcul qui représente la capacité d'autofinancement de l'établissement.

M. Robert.- La capacité d'autofinancement est un retraitement du résultat comptable. Dans le résultat comptable, vous avez des opérations qui ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie, notamment des dotations aux amortissements et des reprises de financement. D'une certaine façon, le résultat comptable intègre des opérations qui impactent notre trésorerie et d'autres pas.

Le calcul de la CAF est pour corriger le calcul du résultat. En l'occurrence, cela permet de voir la réalité de la structure de trésorerie ou du flux de trésorerie de l'année, indépendamment du résultat. En fait, le résultat patrimonial et la CAF sont deux chiffres qu'on articule l'un avec l'autre et qui, d'une certaine façon, renseignent une situation patrimoniale. On pourrait tout à fait imaginer un résultat déficitaire et une CAF excédentaire en termes de trésorerie. C'est la nuance.

Dans le tableau n° 6, on a la présentation du résultat patrimonial *stricto sensu* qui est soumis au vote, mais on a aussi la présentation de l'information sur la situation de la CAF qui renseigne plutôt sur des phénomènes liés à des encaissements ou décaissements.

M. Noirjean.- Merci.

Le tableau n° 6 présente également l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Ce sont les apports au fonds de roulement, le fonds de roulement étant l'indicateur de comptabilité générale permettant de financer des dépenses pérennes.

L'apport au fonds de roulement s'élève à 250 000 €, ce qui correspond à 51 jours décaissables de trésorerie.

Depuis le 1^{er} avril 2015, la ComUE génère des résultats positifs, avec une capacité d'autofinancement et un apport au fonds de roulement qui se constituent d'année en année. La trajectoire de la situation patrimoniale est donc rassurante pour l'instant.

Le tableau n° 7 concerne le plan de trésorerie, il montre les variations mensuelles des encaissements et des décaissements. Il comprend le solde initial à 24 M€, la variation annuelle de trésorerie à -7 M€, conformément au tableau n° 4, une indication sur les recettes fléchées et globalisées qui ont été utilisées. Le solde de la trésorerie reste bénéficiaire pour l'année 2020.

Le tableau n° 8 est lié aux recettes fléchées, donc la partie la plus importante de l'activité de l'établissement. Il dresse aussi des perspectives pour partie en 2021 et revient sur l'exécuté 2020 sur le plan financier. En entrée d'exercice, on a 24 M€ de financement sur des opérations fléchées, 12 M€ de recettes, 16 M€ de dépenses et le solde est négatif de -4,5 M€, avec une ventilation sur le prélèvement sur la trésorerie fléchée.

En fin d'exercice, on voit la position de financement pour les opérations fléchées qui s'élèvent à 16 M€. On sait donc qu'on a 16 M€ d'opérations fléchées en début 2021.

Ici, ce sont les perspectives pour 2021 qu'on a vues dans le BI.

Le tableau des opérations pluriannuelles montre le montant total des opérations ouvertes par UBFC qui est de 135 M€, les autorisations d'engagement déjà ouvertes au titre des années antérieures, c'est-à-dire ce qui permet les dépenses, celles qui ont été consommées au titre des années antérieures et les nouvelles ouvertes en année n. J'insiste sur le fait que c'est un tableau extrait de nos systèmes d'information financiers qui devra être retravaillé par la suite dans la mesure où certaines opérations méritent d'être renseignées au cours de cette année.

Vous avez ensuite la ventilation en recettes : 97 M€ d'opérations de financements extérieurs puisque ce sont des recettes fléchées, les encaissements au titre des années passées pour 18 M€, les encaissements de l'année n et les restes à encaisser au titre de l'exécution des opérations de recherche puisque toutes ne sont pas finies, bien au contraire.

Je vais maintenant laisser Monsieur Robert, l'agent comptable, présenter sa partie.

M. Robert.- Quelques éléments. En l'occurrence, les budgets GBCP sont des budgets de trésorerie. Dans votre budget apparaissent toutes les opérations qui donnent lieu à des décaissements et à des encaissements, les crédits de paiement d'un côté et les recettes encaissées de l'autre.

La comptabilité générale est une comptabilité dite de droits constatés.

Je vais vous présenter cela de manière très succincte puisque le compte de résultat, le bilan et l'annexe aux comptes qui les commande vous ont été transmis dans les documents préparatoires. L'idée est donc plutôt de faire une présentation avec une mise en perspective. Cela a déjà été fait pour les éléments de la masse salariale.

Vous avez sous les yeux l'évolution des charges entre 2015 et 2020. On voit qu'on est sur un régime qui n'est pas encore un régime de croisière aujourd'hui, comme cela a déjà été dit préalablement. Il y a une forte augmentation d'année en année. Entre 2019 et 2020, les charges portées par UBFC, qui sont uniquement des charges de fonctionnement, correspondaient à une augmentation d'un peu plus de 39 %. Même si l'établissement n'a toujours pas atteint son régime de croisière, au vu de l'évolution sur les derniers exercices, on voit que l'on commence à s'approcher d'une forme de palier. Probablement à partir de l'exercice 2021, mais plus sûrement en 2022, on arrivera à un régime de croisière, sauf attribution de nouveaux programmes très importants.

Voilà pour les charges. Je ne rentrerai pas plus dans le détail puisqu'il y a un détail sur la *slide* suivante.

Vous avez toujours la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Comme cela vous a été dit concernant les éléments de masse salariale, la situation sanitaire de l'exercice 2020 a eu un impact sur l'ensemble des établissements publics (EPSCP et autres). Qu'est-ce que cela veut dire ? D'une certaine façon, nous avons encaissé les moyens qui nous étaient alloués, notamment les subventions pour charge de service public alors que nos dépenses se sont plutôt tassées, notamment au printemps, pour des questions de ralentissement de notre activité et de celle des opérateurs prestataires avec lesquels nous travaillons.

Concernant les comptes 60 qui sont les comptes d'achat, on constate une augmentation d'un peu plus de 10 % entre les deux exercices. Elle aurait probablement été plus importante compte tenu de la montée en puissance d'UBFC sur ses programmes et mécaniquement sur ses charges financières. Mais eu égard aux 39 % de l'augmentation totale, cette augmentation s'explique typiquement par le ralentissement de l'activité sur le premier semestre, notamment pendant la période de confinement.

En ce qui concerne les comptes 61, vous avez les éléments de détail dans l'annexe aux comptes. Sur la sous-traitance et les services extérieurs, on constate en revanche une très forte augmentation d'un peu plus de 130 %. On était à 382 000 € en 2019, on est à un peu plus de 880 000 €. Cela s'explique essentiellement par de la sous-traitance dans le cadre de prestations de recherche.

Malgré peu d'augmentations sur nos achats un peu standards en compte 60, on constate qu'on a finalement continué de travailler avec un certain nombre de partenaires institutionnels auxquels on a délégué des prestations de recherche. Cela veut dire que les programmes de recherche ont pu continuer de fonctionner sur un régime un peu différent malgré le ralentissement. Eu égard au fait qu'on arrive sur les fortes montées en puissance d'un certain nombre de programmes dont ISITE, il est finalement logique que ces charges de sous-traitance, notamment en direction d'autres tiers académiques, aient connu une très forte augmentation.

Sur les comptes 62, donc les autres services extérieurs, on constate par contre une très nette diminution puisqu'on a perdu plus de 23 % entre 2019 et 2020. Là, c'est typiquement dû à la crise parce qu'on a perdu plus de 300 000 € de frais de mission. Pendant tout le premier semestre, aucun agent dans aucun établissement n'a pu se déplacer ni sur le territoire national ni à l'international. Rien que pour les frais de mission, il y a plus de 300 000 € d'écart par rapport à l'exercice antérieur, ce qui explique cette variation d'un peu plus de 23 %. Vous avez les éléments plus détaillés dans l'annexe.

Je vais lier les comptes 63 et 64, donc impôts, taxes et charges de personnel puisqu'en l'occurrence, les impôts et taxes sont surtout liés à nos charges de personnel. On constate une augmentation d'un peu plus de 50 % pour les deux. Madame Debiez l'a dit en début de propos sur la présentation du tableau des emplois et sur la partie

articulation avec la masse salariale. Cela s'explique par la montée en puissance d'UBFC, notamment dans le cadre de ce qu'on appelle une extension année pleine de la dernière cohorte de doctorants qui est arrivée à l'automne 2019, sachant qu'ils ont été payés intégralement pour l'exercice 2020. En tout cas, pour les programmes, on a tout le périmètre de doctorants qu'on est réputé avoir à partir de cet exercice 2020, ce qui explique cette augmentation d'un peu plus de 50 %.

Il y a aussi une augmentation pour les autres charges de gestion, mais cela n'appelle pas nécessairement des commentaires.

Le compte 66 sur les charges financières est pour le moins marginal dans votre activité. Cela va être en fonction de taux ou de problématiques de change quand on a des flux internationaux. UBFC porte beaucoup des flux à l'international dans le cadre des relations de recherche. Cela présente donc peu d'intérêt.

Les dotations aux amortissements sont des opérations qui ne donnent pas lieu à décaissement. Ce sont des opérations pour ordre qui constatent tous les ans la perte de valeur des biens acquis par UBFC. On est presque sur une augmentation de 100 %. Cette forte augmentation s'explique par le fait que les programmes se déployant, UBFC devient propriétaire d'un certain nombre de matériels, notamment dans les laboratoires de recherche. Son patrimoine augmentant, les dotations aux amortissements augmentent mécaniquement d'année en année. On verra sur la partie « produits » qu'il y a une contrepartie qui joue la neutralisation, mais les dotations aux amortissements participent bien des charges de la structure.

Sur la *slide* suivante, vous avez l'évolution de la structure des charges de 2017 à 2020. J'ai enlevé ce qui concerne les dotations aux amortissements parce que ce sont *stricto sensu* des écritures purement comptables et qui n'ont pas d'incidence sur la gestion d'UBFC en tant que telle. On voit donc nettement la forte augmentation des charges de personnel (vert kaki) entre 2017 et 2020. Aujourd'hui, les charges de personnel, c'est plus de 60 %.

Un rapport de la Cour des comptes est sorti en 2015, spécifiquement sur les charges de personnel dans les EPSCP et qui dit qu'en moyenne, un EPSCP, c'est entre 82 et 85 % aujourd'hui. D'une certaine façon, quand bien même UBFC n'est pas aux RCE, c'est-à-dire qu'une partie de ses salariés est aujourd'hui payée sur le budget de l'État, elle est finalement en train d'arriver à sa vitesse de croisière, comme un autre établissement. Elle commence donc à avoir l'essentiel de son poids de charge sur les charges de masse salariale liées à son activité de salaires des personnels.

Je ne rentre pas plus dans le détail. On voit que ce sera finalement la part prépondérante de l'exécution financière de l'établissement à terme, comme tous les EPSCP, notamment ceux qui sont aujourd'hui passés aux RCE.

Sur la *slide* suivante, c'est le même exercice pour les produits. Il n'y a pas nécessairement d'articulation, mais on voit aussi que depuis 2015 où il y avait 150 000 € de produits rattachés, cela devait être uniquement la participation des membres à l'époque. On voit une très forte augmentation puisqu'au titre de l'exercice 2020, on est à un peu plus de 17 M€. C'est une augmentation de 32 % entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020. On retrouve ici toutes les observations faites pour la partie charges, avec une augmentation qui commence à se lisser eu égard aux fortes augmentations entre 2015 et 2019. On voit que vous allez arriver, à partir des prochains exercices, sur un phénomène de plateau qui est finalement le début de la vitesse de croisière et de la vie de l'établissement.

Vous avez la même chose sur la *slide* suivante : les éléments de comparaison par nature de produits constatés. On voit une forte augmentation sur les prestations de service. Ce n'est pas tant qu'il y a eu une augmentation des produits, c'est simplement qu'on a une meilleure qualité d'imputation comptable. L'établissement avait fait l'objet d'un audit par les services du Trésor il y a 2 ans et il avait été soulevé des problématiques d'imputation. Ce travail ayant été traité, les imputations sont plus justes.

Néanmoins, on constate que l'essentiel des produits portés par l'établissement sont des subventions, ce qui corrobore le propos présenté sur l'exécution budgétaire des

recettes encaissées. C'est-à-dire que l'essentiel du budget d'UBFC comprend des crédits fléchés, donc des moyens alloués par des tiers pour réaliser des programmes et des objectifs. Ces moyens propres en tant que tels sont aujourd'hui relativement limités. Ceci n'appelle pas trop de commentaires.

Sur l'avant-dernière ligne, sur la classe 78 qui concerne les fameuses reprises sur amortissement, vous voyez que si on compare les dotations aux amortissements et les reprises, les investissements en propre faits par UBFC et qui vont avoir une incidence sur son résultat sont relativement limités. La plupart des investissements portés par l'établissement sont faits dans le cadre de programmes de recherche. D'une certaine façon, ils se neutralisent au moment du calcul du résultat. L'incidence sur le résultat de ces stratégies d'investissement est donc nulle pour la structure. C'est un non-sujet, mais les chiffres apparaissent néanmoins car ce sont bien des opérations comptables.

Sur la *slide* suivante, c'est le même principe de présentation de la structure. On voit le développement, notamment au titre de ce que vous avez en jaune à l'écran sur le compte des autres produits de gestion, donc qu'UBFC commence à développer des produits qui lui sont propres. C'est notamment toute la participation des membres qui n'était pas traitée correctement les années antérieures, mais sa structure est complètement cohérente avec son exécution budgétaire. Pour l'essentiel, les produits qui sont portés et rattachés sont bien ceux liés aux programmes de recherche. De ce côté-là, la structure restera donc probablement stable dans les prochaines années.

Sur l'avant-dernière *slide*, vous avez l'évolution du résultat qui vous a été présenté par Monsieur Noirjean dans le tableau n° 6 sur la situation patrimoniale qui est soumis au vote. Au titre de l'exercice 2020, le résultat final s'arrête à 970 065,90 €.

Ce résultat appelle plusieurs commentaires. C'est une diminution par rapport au résultat 2019 qui était d'un plus de 1,3 M€. Néanmoins, en début d'annexe vous sont présentés des éléments concernant une correction comptable. Une opération a été oubliée au titre de l'exercice 2019 dans le cadre des opérations de rattachement. Le titre de recettes a été fait, mais puisque c'était une opération sur plusieurs exercices, la correction n'a pas été prise en charge. La tutelle nous l'avait pointé et ce faisant, nous avons passé la correction.

En fait, le résultat de l'exercice 2019 est plutôt surévalué. Corrigé de cette surévaluation, même si c'est factuellement une diminution par rapport à l'exercice antérieur, le résultat 2020 devrait plutôt marquer une augmentation. C'est cohérent avec l'ensemble des établissements suite à mon propos liminaire que je tenais, à savoir que les établissements ont encaissé, en droits constatés et en encaissement, l'ensemble de ce qu'ils devaient. Par contre, du fait de la situation sanitaire, leurs charges ont mécaniquement diminué.

Même si à l'écran et d'un point de vue purement juridique et comptable, on a une diminution de notre résultat, si on le corrigeait de cette surestimation de l'exercice 2019, il marquerait plutôt une augmentation.

La dernière *slide* concerne la mise en perspective des indicateurs financiers entre 2016 et 2020, notamment des indicateurs de trésorerie.

Le fonds de roulement correspond aux résultats successifs qui abondent en termes de financements pérennes les réserves de l'établissement. On voit une augmentation du fonds de roulement. Pour un établissement qui génère successivement des résultats excédentaires depuis sa création et qui porte en tant que tel assez peu d'investissements à son propre compte, en tout cas sur ses fonds propres, il est tout à fait normal qu'il y ait une augmentation du fonds de roulement. Celui-ci marque une variation, donc une augmentation, d'un peu plus de 12 % par rapport à celui de la fin de l'exercice 2019.

Concernant le besoin en fonds de roulement, c'est un peu différent puisque c'est l'état entre les créances que nous détenons sur des tiers et les dettes que nous avons. Parmi les dettes que nous avons, il y a des financeurs tiers qui nous versent de l'argent. Dès lors que nous n'avons pas consommé cet argent, factuellement et juridiquement c'est une dette. Le fait que l'on constate aujourd'hui une diminution de ce besoin en fonds de

roulement marque simplement le fait que nous consommons les crédits, donc que nous exécutons les programmes de recherche.

D'un point de vue purement comptable, la trésorerie correspond au fonds de roulement moins le besoin en fonds de roulement. Le fait de ne pas avoir un besoin en fonds de roulement atteste de la marge de trésorerie. Au terme de l'exercice, la trésorerie s'élève à un peu plus de 17 M€. C'est une diminution de près de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

Monsieur Noirjean l'a rapidement expliqué. Cette situation n'a pas vocation à être inquiétante. Dans le cadre de la structuration des programmes de recherche, notamment d'ISITE, nous avons commencé à encaisser l'argent avant d'effectuer les dépenses. Cela a généré des soldes budgétaires excédentaires au cours des exercices précédents, ce qui fait que nous avons de la réserve de trésorerie. C'est donc plutôt une bonne nouvelle pour l'établissement parce que cela veut dire qu'il n'avait pas à avancer sur sa trésorerie propre l'exécution financière des contrats de recherche.

La diminution de trésorerie en tant que telle, c'est simplement le fait que nous avons encaissé un certain nombre d'enveloppes à partir de 2016 par des financeurs tiers et que nous procédons à la consommation de ces crédits dans le cadre de l'exécution des programmes.

Le seul bémol auquel il faut faire attention est que la structure de financement est en train d'évoluer. On voit qu'un certain nombre de tiers qui ne sont pas que l'ANR ont des modes de financement un peu différents. Ce qui fait que dans certains cas, la trésorerie de l'établissement pourrait être sollicitée puisqu'ils ne feront pas systématiquement des avances de fonds.

C'est probablement un point de vigilance sur lequel il faudra avoir une attention particulière dans les prochaines années, c'est-à-dire avoir un pilotage de la trésorerie pour s'assurer que dans l'exécution de certains contrats, l'établissement ne se retrouve pas à avancer trop de trésorerie qui lui serait propre. Il y aura donc certainement des outils et des stratégies de pilotage de trésorerie à déployer dans les prochaines années.

J'en ai fini pour les éléments qui concernaient ma présentation.

M. Noirjean.- Le projet de délibération est le suivant :

Article 1 :

- 295,56 EPTP dont 1 ETPT sous plafond Etat et 294,56 hors plafond.
- Les dépenses constatées en AE s'élèvent à 18 586 618 €.
- Les paiements effectués en crédits de paiement s'élèvent à 17 858 026 €.
- Les recettes constatées s'élèvent à 14 069 152 €.
- Le solde budgétaire est calculé à -3 788 874 €.
- La variation de trésorerie est à -7 103 464 €.
- Le résultat patrimonial issu du compte de résultat est de 970 066 €.
- La capacité d'autofinancement est de 1 003 425 €.
- La variation du fonds de roulement est de 250 913 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter les résultats à hauteur de 970 065,90 € aux réserves.

Sont joints à la présente délibération les tableaux des emplois, les tableaux des autorisations budgétaires, le tableau d'équilibre financier, le tableau de la situation patrimoniale, le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

Je vous remercie.

M. Grevey.- Avez-vous des questions ? Monsieur Piat.

M. Piat.- Bonjour à tous et à toutes.

J'ai une question par rapport à l'analyse qui a été faite sur le fonds de roulement et la trésorerie. On a vu que le fonds de roulement augmentait et qu'il fallait avoir une certaine attention par rapport à la trésorerie. Je me pose une question par rapport aux

missions d'UBFC qui sont tout de même très orientées recherche. L'évolution actuelle qu'on est train de constater permettra-t-elle à UBFC dans le futur d'être elle-même financeur de projets de recherche ? C'est-à-dire est-ce qu'elle aura la capacité par elle-même d'abonder sur certaines actions de recherche envers ses différents partenaires pour pousser des actions qu'elle souhaite pouvoir pousser en son nom propre ?

Pour le moment, on dépend énormément des appels à projets qui font tourner la machine, mais cela veut-il dire qu'on aura un petit degré de liberté plus tard pour promouvoir nos propres actions ?

M. Robert.- Pour répondre à votre question, cela supposerait qu'UBFC développe des ressources propres suffisantes pour dégager des marges. Aujourd'hui, les ressources propres d'UBFC, je pense notamment à la subvention pour charge de service public, lui permettent d'assurer une partie du fonctionnement de la structure en tant que telle.

A priori, dans les prochaines années, la structure portera essentiellement des projets sur ressources fléchées. Elle ne dégagera donc pas de marge sur ces opérations, les bailleurs de fonds partant du principe que quand ils vous attribuent 100, vous avez vocation à les dépenser, avec éventuellement quelques frais de gestion. Mais ce ne sont pas les frais de gestion qui vont constituer ce que je pourrais appeler une forme de trésor de guerre qui ferait qu'UBFC serait dans sa structure de fonctionnement en capacité de développer de la ressource propre à très moyen terme.

Par contre, si d'aventure des stratégies l'orientaient sur le développement de ressources propres, notamment dans les logiques de valorisation, cela pourrait permettre de dégager des marges de manœuvre suffisantes à terme. En tout cas, de ce que l'on peut pressentir du budget 2021 dans sa structure tel qu'il a été adopté par l'organe délibérant, et probablement de ce qui pourrait être une préfiguration du budget 2022, ce ne sont probablement pas des trajectoires à très court terme. Après, ce sont des questions de stratégie plus globale, mais cela passerait par le développement de ressources propres, ce qui n'est d'ailleurs pas un sujet propre à UBFC. Ce qui est demandé à l'ensemble des EPSCP, c'est de développer leurs ressources propres pour avoir une grande capacité d'autonomie et peut-être moins de dépendance.

Dans le contexte actuel post-crise, on a tout de même un tissu socio-économique et un réseau partenarial qui peuvent être assez abîmés par ce qui s'est passé en termes de crise. Le potentiel de ressources propres à développer n'est probablement pas aussi important qu'on pourrait parfois nous le laisser croire.

M. Grevey.- Merci Monsieur Robert.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ? Monsieur Piat.

M. Piat.- J'ai une petite question sur le rapport qui nous a été envoyé. Je ne sais pas si on pourra me fournir une réponse. Il est marqué que des projets de l'appel à projets 2019 n'ont pas encore démarré, ce qui a d'ailleurs une incidence sur la présentation des comptes. 2019, cela commence à être un petit peu éloigné. Le fait d'avoir des projets de recherche qui ne démarrent pas peut poser question.

Est-ce dû à la situation de l'EUR dans laquelle l'appel à projets de la Région s'est complètement retransformé et, pour pouvoir remonter tout l'appel à projets, il a fallu se réorganiser en interne ? Il y a pratiquement eu une année blanche en 2019. Est-ce essentiellement cela ? Ou cela concerne-t-il des projets beaucoup plus génériques type ANR ou Europe ? Dans ce cas-là, c'est beaucoup plus inquiétant à mon sens.

Donc si on pouvait me fournir quelques éléments d'information.

M. Grevey.- J'ai bien peur qu'on ne soit pas en mesure de vous dire tout de suite quels sont les projets qui n'ont pas démarré. Il est possible que ce soient des projets qu'on avait avec l'extérieur. Je vais peut-être dire une bêtise, mais on a quelquefois des projets en relation avec les écoles ou des choses comme cela. À mon avis, tout ceci a été arrêté.

Je ne sais pas si c'est une bonne réponse, mais on va regarder et on vous donnera l'information lors du prochain CA parce que là, on peut vous dire des âneries et cela ne servirait pas à grand-chose.

M. Piat.- D'accord. Merci.

M. Grevey.- Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- Bonjour à tous.

J'aurais aimé savoir quels pourraient être les effets à moyen terme de cette crise que l'on vit pour revenir dans un fonctionnement un peu plus normal, notamment par rapport à ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire des retards de projets mis en œuvre ou des décalages. Je pense notamment aux doctorants pour leurs travaux. Certains ont obtenu une prolongation et autres. Tout un décalage s'opère.

Avons-nous une visibilité au niveau des finances d'un retour à un fonctionnement un peu normal d'ici 2 ou 3 ans ou allons-nous traîner cet impact pendant assez longtemps ? Je pense notamment à dans 2 ans où nous devons changer les statuts et le mode de fonctionnement de la ComUE.

M. Grevey.- Je ne pense pas que les statuts de la ComUE changeront quelque chose à la trajectoire financière. Je pense que la trajectoire financière est uniquement liée à l'action des laboratoires, aux actions de formation, etc. que l'on met en place. En fait, la trajectoire financière dépend principalement de la capacité qu'ont les équipes à répondre à des appels à projets. C'est le fonds de commerce d'UBFC. Vous l'avez vu tout à l'heure dans ce qui a été montré. Ce sont uniquement les appels à projets.

Pour avoir une idée de ce qui va se passer et de comment on va sortir de la crise, je ne sais pas si on peut avoir une réponse. C'est un peu complexe et inédit. On a des outils qui n'étaient pas prévus pour ce genre d'analyse. Pour l'instant, on ne sait pas trop.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame Langlade.

Madame Langlade a un problème de micro.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Je vous propose de voter la délibération telle qu'elle a été présentée par Monsieur Noirjean, notre directeur des affaires financières et telle qu'elle est formalisée en page 35.

Il y a une question sur le retour des frais de gestion sur les établissements.

Je vais indiquer ce que je connais et je parle sous le contrôle des hommes de l'art.

Les règles sont assez bien définies. En fonction des projets qui sont gérés, une partie reste dans UBFC et sert notamment à financer les personnels qui sont presque tous en contrat à durée déterminée puisque nous avons peu d'emplois d'Etat. Nous en avons une vingtaine et nous avons à peu près 70 personnes dans les services administratifs. Il faut donc financer les 50 personnes qui sont là.

L'autre partie retourne en direction des établissements membres. Dans le cadre actuel, une partie des frais de gestion n'a pas été rebasculée tout de suite en direction des établissements membres de façon à nous assurer que nous ayons les moyens de travailler. Dès que l'ANR nous aura versé les 10 M€ qu'elle nous doit, on pourra faire ce reversement de frais de gestion aux établissements.

J'espère avoir répondu.

Je vous propose de soumettre au vote le projet de délibération. Formellement, c'est celui qui se trouve à la page 35 du rapport sur le compte financier qui vous a été remis et les trois *slides* qui vous ont été présentées par Monsieur Noirjean.

(Les membres du conseil d'administration procèdent au vote des présents puis des procurations via l'outil « main levée » de Teams).

Quelqu'un est arrivé entre-temps, nous avons 33 présents et 9 procurations. Nous sommes donc à 42 votants.

Cette délibération est approuvée par 41 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

4. Convention UBFC – établissements membres concernés par des unités de recherche labellisées par le CNRS

M. Grevey.- Nous pouvons maintenant passer au rapport suivant qui est la convention entre UBFC et les établissements membres concernés par des unités de recherche labellisées par le CNRS.

C'est Pascal Neige, qui est une moitié de VP pour UBFC, qui va nous en parler parce qu'Hugues Daussy, qui est la deuxième moitié, est en train de piloter un CAC pour l'UFC. Je lui laisse donc la parole.

M. Neige.- Merci Monsieur le Président.

Je vais effectivement faire cette présentation seul, mais elle a été travaillée avec Hugues puisque nous sommes co-vice-présidents.

La convention qui vous est proposée aujourd'hui est une convention qui lie UBFC avec ses établissements membres pour ceux concernés par des laboratoires ou structures du CNRS. On peut considérer que cette convention est un sous-produit de la convention générale entre UBFC et le CNRS. Cette dernière stipule un certain nombre de choses, en particulier que la tutelle des laboratoires sera exercée par UBFC et le CNRS. C'est un changement.

Dans la mesure où les établissements membres sont ceux qui apportent les ressources en termes d'humains, bâtimentaires ou financières, il était nécessaire de constituer une deuxième convention nous permettant de nous accorder sur notre fonctionnement. C'est l'objet de cette deuxième convention que vous avez reçue par voie électronique et qui lie UBFC et ses établissements membres.

Je ne vais pas la commenter en détail parce qu'elle est un peu longue, elle décrit des aspects très spécifiques de la vie quotidienne des laboratoires et des chercheurs. Je voulais juste vous présenter les conditions générales et le positionnement général de cette convention UBFC - établissements membres.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ?

Si vous n'en avez pas, je vous propose de passer au vote.

Êtes-vous en accord avec le fait que nous mettions en place cette convention qui nous permettra de gérer les relations entre UBFC et les établissements membres concernant les unités mixtes de recherche que nous avons avec le CNRS ?

(Les membres du conseil d'administration procèdent au vote des présents puis des procurations via l'outil « main levée » de Teams).

Nous vous remercions pour ce vote à l'unanimité.

Merci Pascal et Hugues pour tout le travail qui a été accompli avec tous les collègues vice-présidents Recherche des établissements membres.

5. Soutien aux doctorants en difficulté

M. Grevey.- Je vous propose de passer au sujet suivant qui est le soutien aux doctorants en difficulté.

Avant de parler du soutien aux doctorants en difficulté, je voudrais que l'on fasse un petit focus sur l'ensemble des étudiants. Bien entendu, je vais plus parler des étudiants d'UBFC.

Nous avons lancé une étude. Quand je dis « nous », c'est un peu prétentieux de ma part puisqu'elle nous a été proposée par les étudiants de l'UNEF que je remercie. Nous avons donc lancé une étude auprès de nos étudiants internationaux, principalement les masters, pour essayer de mesurer leur état, leur santé mentale et s'ils rencontrent des difficultés matérielles.

L'objectif était de nous assurer que les dispositifs mis en place dans les établissements membres permettaient bien de repérer les étudiants en difficulté. Comme les étudiants internationaux sont un public un peu particulier qui n'a pas toujours accès à toute l'information, l'UNEF nous a proposé cette enquête.

Sur les 400 étudiants internationaux en master d'UBFC qui ont été questionnés, à peu près 80 ont répondu et on s'aperçoit que ceux-ci sont effectivement en difficulté. Nous allons donc les mettre en contact avec les assistantes sociales, pour commencer, quand il y a un problème financier et avec le SSU du côté de la Bourgogne et le SUMPPS du côté de la Franche-Comté pour les aspects de santé mentale.

Nous avons également pris contact avec le CROUS pour qu'il y ait éventuellement un accompagnement un peu plus fort. Ils ont un service dédié.

Et nous allons rencontrer l'UNEF pour opérer un suivi un peu plus poussé et individuel des étudiants. Je ne vais pas dire que les 80 étudiants sont tous en difficulté, mais une grande partie à des degrés divers. Nous allons donc essayer d'opérer un suivi individualisé et voir s'il y a quelque chose de plus à faire.

Voilà pour cette première information.

La deuxième information est que le Conseil régional a bien pris la mesure des difficultés que rencontrent les étudiants, notamment ceux qui avaient un job et qui ont perdu une partie de leurs revenus. Le Conseil régional va lancer ou a lancé – cela se passe en ce moment – un dispositif qui va permettre d'aider un certain nombre d'étudiants qui ont perdu des revenus. Je crois que c'est de l'ordre de 4 millions d'euros qu'il va mettre dans ce dispositif, ce qui permettra d'aider environ 5 000 étudiants.

C'est un dispositif dont il va falloir que nous parlions très vite à l'ensemble des étudiants, ce qui est prévu. Des choses ont déjà démarré, mais c'est vraiment quelque chose d'important. On voit que le Conseil régional se mobilise vraiment pour notre enseignement supérieur et notre recherche ; on ne les en remerciera jamais assez et toujours trop maladroitement.

Je vais continuer avec les exonérations. Nous avons parlé d'exonération des étudiants extracommunautaires. Notre ambition était de tous les exonérer. Nous sommes arrivés devant un élément auquel il fallait s'attendre, à savoir que nous dépassions les plafonds autorisés. Nous nous sommes donc organisés avec les établissements UB et UFC de façon que ce soient eux qui les prennent dans leurs comptes afin de pouvoir tous les exonérer.

Cela a un deuxième effet intéressant qui est que cela nous permet d'exonérer plus d'étudiants en doctorat sur critères sociaux. Les dossiers de ces étudiants en doctorat qui sont en difficulté ont été regardés par l'assistante sociale, les écoles doctorales et une commission d'exonération qui s'est réunie le 26 février. Sur les 19 dossiers proposés, 14 ont été retenus. Les cinq autres n'ont pas été retenus pour des questions de critères.

Ce sont donc des choses qui avancent.

Ce sont là des opérations un peu parallèles à celle qui est dans le cadre du dossier qui nous amène aujourd'hui.

Nous avons été interpellés début janvier. Je ne sais plus par qui exactement, mais peu importe. C'était peut-être Patrick Bouchet ou quelqu'un de sa liste. Je ne m'en rappelle plus exactement, mais ce n'est pas le plus important. Le plus important est d'avoir été interpellé. Nous avons donc décidé de soutenir des doctorants qui pouvaient encore être en difficulté financière.

Les doctorants en difficulté ont été identifiés. Des critères ont été mis en place dans le cadre du collège doctoral, c'est-à-dire qui rassemble l'ensemble des études doctorales. Ces critères sont ceux qui vous ont été présentés, tels que des doctorants qui bénéficient de bourses de pays étrangers, mais qui ne sont plus versées pour différentes raisons. Par exemple, dans le cadre de la monnaie libanaise, il y a eu une forte diminution du cours. Ces étudiants se retrouvent donc en difficulté. Il s'agit aussi de doctorants inscrits en 4^{ème} année ou plus, dont les financements qui étaient dédiés pendant 3 ans sont terminés et qui rencontrent des difficultés pour trouver un job ou encore des doctorants sans revenus.

Je crois qu'une soixantaine de doctorants a été identifiée et ils vont pouvoir être dotés d'une aide comprise en 500 et 1 500 €.

Nous allons bien entendu essayer de rester à l'écoute de toutes ces difficultés pour mettre en œuvre des actions qui permettront de rajouter un peu plus de confort. Il est clair qu'on ne peut pas prendre en compte l'ensemble des étudiants, mais on va faire ce qui est possible.

Monsieur Guinebert, je crois que vous voulez intervenir.

M. Guinebert.- Oui, tout à fait. Je voulais intervenir concernant cette mesure que l'on ne peut effectivement que saluer.

Cependant, comme je l'avais fait quand les étudiants étaient invités à discuter avec Madame la Présidente de Région, je tiens tout de même à alerter sur des étudiants – ici des doctorants – qui ne figurent pas dans les critères. Je ne sais pas si cette problématique est apparue lorsque vous avez fait votre recensement.

Nous observons une multiplication des effets de seuil par rapport aux étudiants, notamment par rapport à la prime d'activité. Les critères établis pour accéder à cette aide, ce sont les doctorants sans revenus. Mais il y a aussi la problématique des étudiants qui perdent une partie de leurs revenus. C'est-à-dire qu'ils ont plusieurs contrats de travail, ils perdent un contrat de travail et du coup, ils perdent un revenu et se retrouvent sous le seuil qui permet d'accéder à la prime d'activité qui n'est pas le même pour les étudiants que pour les autres travailleurs.

Je me demandais donc si cette variable avait été prise à compte.

Cela concerne aussi ceux qui ont pu subir des pertes en termes de quotité horaire.

J'aurais voulu avoir des précisions là-dessus. À mon sens, il serait bien de faire rentrer cela dans les critères, mais peut-être que vous avez plus d'informations. Voilà, c'était une question, mais aussi une information.

M. Grevey.- D'accord. Merci.

Je vais répondre en partie. Je vais vous répondre uniquement sur le soutien aux doctorants qui a été mis en place par UBFC. Parce que le Conseil régional met en œuvre les actions telles qu'il le pense.

Les critères ont été définis dans le cadre du collège doctoral :

- les doctorants qui sont inscrits en 4^{ème} année ou plus et qui ont des difficultés pour trouver un emploi en parallèle de leur thèse à cause de la situation sanitaire ;
- les doctorants sans revenus, quel que soit leur niveau, c'est-à-dire l'année de la thèse, qui rencontrent des difficultés pour trouver un emploi en parallèle de la thèse du fait de la crise sanitaire.

Je pense que cela doit répondre en partie à votre question.

Après, il faut peut-être que l'on revienne en direction du collège doctoral pour savoir s'il y a encore d'autres difficultés.

Je vois que Monsieur Bouchet veut prendre la parole. Peut-être qu'il parlera au nom de l'école doctorale. Je vous laisse parler, Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- Tout à fait. Je vais essayer de synthétiser un peu ce qui a été dit dans le collège doctoral et l'appliquer à l'école doctorale que je codirige avec mon collègue André Didierjean.

Il y a plusieurs choses à savoir. Tout d'abord, le collège doctoral s'est emparé de la question des difficultés financières depuis l'année dernière. Par école doctorale, il y a déjà eu un recensement et des aides fournies aux doctorants les plus en difficulté qui nous avaient été remontés. C'est donc déjà un premier effort qui a été fait. Bien sûr, on peut regretter que ce ne soit pas à la hauteur des difficultés. Une somme comme 500 ou 1 000 € ne résout pas tout sur une année, mais c'était déjà un premier geste.

Ensuite, à la demande que nous avons faite, la ComUE a décidé d'allouer une aide aux doctorants en difficulté sur ses fonds propres, ce qui est assez unique en France. Il faut aussi le signaler. Je suis plutôt très souvent critique sur la ComUE, mais pour le coup, c'est quelque chose qu'il faut valoriser. Par la voix de son président, la ComUE a même dit qu'elle serait prête à continuer d'abonder ces aides en milieu d'année ou autres s'il le fallait. D'autant que les écoles doctorales, du fait qu'il n'y ait pas beaucoup de frais de soutenance en raison des soutenances à distance, etc., ne dépenseront peut-être pas l'intégralité de leur budget. Utiliser cet argent pour soutenir au maximum les doctorants les plus en difficulté est donc une bonne chose.

En parallèle, nous, écoles doctorales, avons aussi mené un travail par école doctorale pour identifier les doctorants en difficulté et nous continuerons de soutenir les étudiants sur nos fonds propres, ceux qui sont déjà soutenus par la ComUE, mais pour lesquels l'aide n'est malheureusement pas suffisante. Nous allons continuer d'aider et de suivre ces étudiants durant toute l'année puisque le retour à la normale pour eux risque d'être retardé et des difficultés risquent encore d'apparaître durant l'année.

C'est un élément extrêmement important, un effort assez unique qui va être constant et qui a déjà commencé au préalable. Bien entendu, il faut continuer de faire ce qui a été fait, c'est-à-dire une sorte d'observatoire ou une veille des difficultés parce que dans les entretiens que nous avons menés lors des rencontres avec les étudiants, nous avons constaté que beaucoup d'étudiants s'autocensurent. En fait, la notion de difficulté financière est toute relative et certains étudiants doctorants s'autocensurent en considérant que 400 € par mois, parce qu'ils sont au RSA ou au chômage, c'est largement suffisant et qu'il doit y avoir d'autres doctorants encore plus en difficulté qu'eux. C'est ce que nous avons constaté. Certains doctorants s'autocensurent parfois aussi parce qu'ils sont psychologiquement plus fragiles, qu'ils ont du mal à se projeter et à voir quand cela va se résoudre. Pas mal de choses rentrent donc en ligne de compte.

On pourrait toujours espérer avoir plus d'aide financière, mais je pense que c'est une bonne aide. À mon sens, il y a plus de doctorants à soutenir que ce qu'on a fait, surtout avec les retards de fin de thèse puisque certains ne peuvent pas réaliser leurs enquêtes de terrain pour des raisons de déplacements, etc. Il y a donc pas mal de choses qu'il faut continuer de suivre et il faut continuer d'aider autant que l'on peut, soit sur un fonds ComUE comme cette aide qui est demandée, soit sur les fonds propres de chaque école doctorale qui pourra être plus à même de suivre et de finaliser ces aides durant toute l'année 2021, mais peut-être même au-delà selon les conséquences de cette crise.

J'ai essayé d'être le plus clair et bref possible.

M. Grevey.- Merci Monsieur Bouchet.
Madame Clavequin.

Mme Clavequin.- Je voulais faire un petit point rapide et synthétique sur le dispositif régional que nous allons mettre en œuvre.

Nous avons voté une enveloppe de 4 millions d'euros lors de notre dernière assemblée plénière. Le dispositif précis, en termes d'attribution de cette aide, a été validé la semaine dernière en commission permanente.

Pour résumer, une plateforme Internet sera ouverte du 15 mars au 15 avril. C'est une plateforme qui est similaire à celle que vous connaissez sûrement et qui s'appelle « Envol », donc une plateforme relativement simple. Il y aura plusieurs critères :

- être inscrits en Région Bourgogne Franche-Comté dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- avoir un contrat de travail de septembre à mars 2020-2021 ou l'année d'avant, avoir perdu son emploi ou avoir une réduction horaire.

Il n'y a pas de critère sur le volume horaire perdu, pour répondre à une question qui a été posée.

Ces étudiants pourront faire leur demande sur cette plateforme. C'est relativement simple. Il faudra évidemment quelques justificatifs.

Par la suite, si tous les critères sont remplis, un premier versement de 400 € sera effectué, puis un second de 400 € un mois plus tard, ce qui portera l'aide pour la perte d'emploi à 800 €.

En termes de communication, une grosse campagne sera lancée dès lundi pour que l'ensemble des étudiants puissent prendre connaissance de ce dispositif. On a aussi travaillé en lien avec les établissements et avec les outils de communication propres à chaque établissement.

Ce dispositif se terminera au 31 juillet et on espère pouvoir toucher 5 000 étudiants *a minima*.

M. Grevey.- Je vous remercie, Madame Clavequin.

Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Guinebert.

M. Guinebert.- C'est pour une précision. Je répète que je trouve ce dispositif très bien, essentiel et je salue sa mise en place. Ma prise de parole n'était absolument pas critique, elle avait pour but de pointer une certaine catégorie de doctorants qui, bien souvent, ne figurent pas dans ce genre de dispositifs. Ce sont des étudiants qui ont encore des revenus, mais moindres, ce qui leur fait complètement perdre leur pouvoir d'achat.

Par exemple, lorsqu'un doctorant cumule deux emplois, l'un à 50 % et l'autre à 25 %, s'il perd celui à 25 %, il y a une perte de salaire, mais aussi une perte d'aide, notamment au niveau de la prime d'activité. Cela fait donc une grosse épine dans le pied.

Je voulais simplement savoir si ce genre de situations avaient été recensées et, le cas échéant, s'il ne serait pas possible que ces doctorants profitent aussi de cette mesure. Mais j'entends bien les difficultés et le fait que ce soit un dispositif inédit. C'est déjà très bien qu'il existe.

M. Grevey.- Merci Monsieur Guinebert.

Je crois que Madame Clavequin nous a donné la réponse sur la partie du Conseil régional puisque la réduction horaire des contrats est prise en compte.

Monsieur Bouchet veut reprendre la parole.

M. Bouchet.- C'est simplement pour répondre à Matthieu Guinebert. Ces étudiants ont bien été détectés et pris en considération. Ils font partie de ceux que j'ai appelés et qui s'autocensurent. Ils ont encore un petit boulot, pensent que c'est suffisant et n'osent même pas demander.

Un recensement plus fin sera opéré au fur et à mesure. On a impliqué des représentants des doctorants dans les conseils qui vont être en charge, grâce à des dispositifs (Facebook et autres), d'être au plus près d'eux, de les accompagner et de mieux recenser ce dont ils auraient besoin, notamment en agissant entre maintenant et le mois de juin pour compenser ce qui pourrait être perdu.

J'ai oublié de préciser que les établissements et le ministère ont fait des efforts, avec la mise en place de cellules psychologiques. L'Etat a énormément aidé aussi ces étudiants en difficulté avec des repas à 1 € au CROUS. Puis nous avons appris hier que les frais de scolarité ne bougeraient pas l'année prochaine. Globalement, tous les acteurs sont conscients de ces difficultés pour tous les étudiants, en particulier les doctorants.

M. Grevey.- Je remercie d'ailleurs l'ensemble des acteurs qui sont sur le terrain de proposer des actions. On a vu l'aide des doctorants, le repérage des étudiants de master en difficulté et on essaie de trouver des solutions. Je crois que c'est important. On est dans une situation inédite, il faut donc mettre en œuvre des actions appropriées.

Je vais maintenant vous proposer d'adopter la délibération qui nous a été proposée dans le rapport. C'était sur les modalités de mise en œuvre des aides aux doctorants en difficulté qui ont été discutées dans le cadre du collège doctoral. Vous avez les trois items :

- les doctorants bénéficiaires de bourses de pays étrangers qui ne sont plus versées ou dont la valeur a brusquement chuté ;
- les doctorants inscrits en 4^{ème} année ou plus et qui ont des difficultés pour trouver un emploi en parallèle de leur thèse ;
- les doctorants sans revenus qui n'arrivent pas à trouver un emploi en parallèle de leur thèse à cause de la situation sanitaire.

Notre action est plus modeste que celle de la Région, mais elle compte tout de même et on la reconduira peut-être dans quelques mois en fonction de l'évolution de la situation.

(Les membres du conseil d'administration procèdent au vote des présents puis des procurations via l'outil « main levée » de Teams).

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

6. Amélioration de l'attractivité du site universitaire : débat

M. Grevey.- Je vous propose de passer au dernier point avant les questions diverses, qui concerne le développement de l'attractivité de notre site universitaire.

Je vais lancer un document et je vais laisser la parole à Madame Graner qui est notre vice-présidente en charge de la communication, de l'attractivité et de la culture collective.

Mme Graner.- Bonjour Mesdames et Messieurs.

J'ai le plaisir d'ouvrir avec vous un débat sur l'attractivité du site universitaire UBFC.

Cette partie de la journée est un peu différente de celles qui ont précédé. Nous aimerions travailler sur une intelligence collective et ouvrir des débats afin que les CA soient aussi un partage d'opinions et de construction. Avec ce que nous allons lancer aujourd'hui, l'idée est d'apporter un sens par rapport à cette notion d'attractivité et de construire ensemble quelque chose par rapport aux objectifs que nous allons nous fixer.

En fait, quand on parle d'attractivité, on pense surtout, concernant l'enseignement supérieur et la recherche, aux critères que sont les mobilités entrantes et sortantes. Ces deux critères sont des critères extrêmement réducteurs puisque pour avoir des mobilités entrantes et sortantes, il faut que d'autres critères satisfassent en amont et donnent envie de venir ou d'aller dans d'autres universités partenaires.

La France est aujourd'hui le 4^{ème} pays d'accueil derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. C'est le premier pays d'accueil non anglophone.

Cette mobilité internationale va reposer sur différents critères. Nous souhaitons aujourd'hui entamer un débat et une réflexion avec vous. L'idée est de proposer et construire ensemble des lignes directrices pour accroître l'attractivité de notre site UBFC.

L'attractivité se construit et s'entretient par une multiplicité de facteurs qui dépendent des regards portés. Sur la diapositive, cette phrase est mise en gras parce que les regards portés sont tous différents, selon la personne que l'on est, selon ce que l'on représente et selon ce que l'on vit.

Dans ce conseil d'administration, vous êtes élus pour porter la parole d'autres personnes, que ce soient les étudiants, les enseignants, les personnels administratifs, les chercheurs, les enseignants-chercheurs, les personnes qui représentent le monde socio-économique, les autres institutions ou les collectivités.

Dans le débat qui va suivre, ou plutôt le début de débat parce qu'on ne pourra pas y passer trop de temps aujourd'hui, nous souhaiterions initier un cheminement différent. On vous demande de tenir compte de ce regard collectif que vous portez sur ce pour quoi vous êtes élu aujourd'hui au CA, mais aussi de votre regard personnel. À travers vous, le vécu de cette attractivité sera différent, que vous soyez parents, étudiants, parents d'étudiants ou ayant été vous-mêmes étudiants. C'est ce regard personnel que l'on souhaiterait que vous puissiez apporter.

Cette attractivité peut dépendre de différents facteurs. C'est ce que nous allons voir ensemble. Par exemple, la réputation de nos formations, la qualité de notre enseignement, la qualité de l'accompagnement de nos étudiants. On vient de voir notre capacité d'accompagner nos étudiants en situation de crise. C'est aussi l'amélioration du cadre de vie, l'image générale des services offerts par la ville universitaire et la Région, le bien-être. Mais il y a aussi d'autres facteurs qui concernent l'excellence de la recherche, la prise en compte du lien science et société, la capacité à transférer des connaissances et des technologies, le potentiel emploi local pour nos jeunes diplômés et le lien entre nos formations et la recherche.

Je souhaitais aussi voir avec vous le fait que cette attractivité n'est pas seulement internationale. Elle est aussi nationale et régionale puisqu'il s'agit déjà de satisfaire le bien-être de nos propres étudiants régionaux.

On peut déployer toute l'attractivité que l'on veut ou que l'on souhaite en direction d'un public (national, régional ou international), mais elle commence déjà en interne. Comment un établissement peut-il être attractif si les personnels qui y vivent et y travaillent, si les étudiants qui y étudient, si les personnes que nous accueillons, si les chercheurs, si collectivités avec lesquelles nous travaillons, si toutes ces personnes en interne ne peuvent pas ressentir un sentiment de bien-être, une fierté d'appartenance ?

Nous devons donc nous interroger sur notre attractivité interne avant de penser à notre attractivité externe. Comment faire pour qu'à l'intérieur, les personnes qui vivent au quotidien à l'université ou qui ont des relations avec l'université se sentent bien ? Quelles sont les valeurs que nous portons ?

Nous devons nous interroger sur nos valeurs parce qu'on peut être très attractif uniquement par les valeurs que l'on porte parce qu'on porte des valeurs dans lesquelles tout le monde va se retrouver. Ces valeurs peuvent être différentes. Vous avez quelques exemples à l'écran, notamment la solidarité dont on a parlé ce matin et le développement durable qui est peut-être une valeur importante, ce qui fait qu'elle représente emblématiquement notre établissement.

Toutes ces valeurs, nos responsabilités, la qualité d'action que nous avons avec les différentes parties prenantes et la diffusion d'informations claires sur nos formations, nos orientations et nos projets, tout cela forme nos valeurs, ce que nous allons porter et c'est ce qui fera également notre attractivité.

C'est ici un résumé. L'idée n'est pas de vous faire un discours, mais d'échanger avec vous.

Par attractivité, on entend aussi un attrait. Qu'est-ce qu'un attrait ? Qu'est-ce qui fait l'attrait d'un établissement en interne et en externe ? Pourquoi a-t-on envie de se rapprocher d'UBFC ? Pourquoi nos formations seraient-elles intéressantes ? Pourquoi les étudiants internationaux auraient-ils envie de venir chez nous ? Pourquoi, grâce à ce rayonnement que nous aurons à l'extérieur, allons-nous pouvoir proposer des mobilités extrêmement intéressantes à nos étudiants ? Parce que nous sommes reconnus par nos pairs.

En fait, c'est un très vaste débat. Dans un premier temps, nous souhaiterions que tout un chacun puisse s'exprimer sur ce qu'il ressent par cette notion d'attractivité et la façon dont nous pourrions développer une attractivité qui corresponde aux valeurs que nous voulons porter pour nos étudiants, notre recherche, nos formations et notre vie étudiante et universitaire.

J'entends donc entrer dans un dialogue sincère. Il ne s'agit pas seulement de porter des idées politiques, mais d'échanger entre nous sur ce que nous voulons construire et mettre en œuvre ensemble.

À partir de ces idées, nous essaierons de voir comment les rendre réelles et comment construire des choses pour nos publics cibles.

Chacun pourra s'exprimer par rapport à lui-même et à son vécu personnel. Vous pouvez très bien vous exprimer sur l'attractivité des étudiants, des enseignants-chercheurs, etc. sans être dans cette catégorie. C'est en confrontant nos visions et en échangeant sur ce thème qu'on pourra construire collectivement du sens par rapport à cette notion qui est souvent très galvaudée. Mais il nous appartient de nous en emparer et de donner un sens à ce projet pour UBFC et ses établissements membres.

Je vous remercie de votre écoute. Deux personnes souhaitent déjà prendre la parole.

Matthieu Guinebert.

M. Guinebert. - Bonjour et merci pour votre présentation.

Tout d'abord, et une fois n'est pas coutume, je salue la démarche. En effet, permettre à chacun de s'exprimer sur une notion qui est de plus en plus utilisée au sein de notre instance est quelque chose qui, de mon point de vue, va dans le bon sens. Pour ne pas perdre trop de temps et si vous me le permettez, je souhaiterais donc me prêter à cet exercice.

Mme Graner. - Merci.

M. Guinebert. - Qu'est-ce qui fait qu'un site universitaire est attractif ? En quoi notre site universitaire est attractif et quelles évolutions souhaitons-nous ? Les questions sont posées et je vais tâcher d'y répondre.

Tout d'abord, depuis mon arrivée dans cette instance, je ne cesse de contester ce terme qui nous vient tout droit du monde de l'entreprise. Je le redis avec force : l'université n'a pas pour vocation d'être une entreprise. L'université doit permettre à chacun et à chacune d'apprendre et de s'émanciper. Et je dis bien « chacun » et « chacune ».

L'université doit donc être accessible à toutes et tous. Voilà son rôle et voilà ce que je mettrais derrière le terme d'attractivité si je me risquais à l'utiliser.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que de la L1 jusqu'aux soutenances de thèse, chacun et chacune, quelle que soit son origine sociale et/ou géographique, doit pouvoir accéder aux formations qu'il souhaite. L'université doit être au service du territoire et des populations qui l'habitent.

Mme Graner. - Pouvez-vous aller un peu moins vite, Matthieu, s'il vous plaît ?

M. Guinebert.- Je vous enverrai le texte.

Ainsi, en accolant à l'attractivité le terme d'excellence, nous oublions que l'excellence n'est pas quelque chose d'inné, mais bien quelque chose qui se construit. Pour moi, être excellent quand on se place du point de vue de notre université, ce n'est pas permettre à celles et ceux qui étaient prédestiné(e)s, de par leurs origines sociales, à devenir excellents, mais c'est de permettre à tous les jeunes qui sont sur notre territoire de pouvoir devenir excellents.

Pour terminer, quand on parle attractivité, j'entends concurrence entre les universités. Les universités devraient-elles se battre entre elles pour attirer les meilleurs étudiants et étudiantes, les meilleur(e)s chercheur(e)s ou devraient-elles œuvrer pour permettre à toutes et tous de s'élever au-dessus de leurs conditions d'origine ?

Le problème avec l'attractivité et l'excellence, c'est que ce sont des mots au sens vaste. Lorsque certains parlent d'attractivité de manière entrepreneuriale et concurrentielle, d'autres en parlent en termes de social et d'accessibilité. Quand certains parlent d'excellence en termes d'état de fait exclusif, d'autres en parlent comme un processus inclusif.

Monsieur le Président, cher(e)s membres du conseil d'administration, pour moi, une université attractive n'est pas une université qui a pour objectif « de vendre des choses qui brillent, comme un épicier », mais c'est une université qui ouvre ses portes à toutes et tous. Car voyez-vous, lorsqu'on vient d'un milieu modeste, que notre scolarité primaire ou secondaire a été compliquée, que nous habitons en QPV ou en campagne, l'attractivité est surtout un grand mot qui veut dire qu'on va faire mieux, mais sans vous !

Merci de m'avoir écouté.

Mme Graner.- Merci Matthieu. C'était difficile parce que vous alliez très vite.

Je crois que le débat est posé pour que le mot « attractivité » ne soit pas un gros mot, mais que ce soit un mot auquel nous allons donner du sens.

Autrement, je vous rejoins sur tout ce que vous avez dit au niveau des étudiants. Pour moi, qui viens d'un milieu très modeste et qui ai payé toutes mes études, je dois dire que l'université reste tout de même un ascenseur social très important. Mais pour que cet ascenseur fonctionne, il faut que tout soit mis en place pour la réussite des étudiants.

Je salue l'arrivée de Madame la Maire, Madame Vignot, qui vient d'arriver et qui veut prendre la parole. Madame Vignot.

Mme Vignot.- Bonjour tout le monde. Je suis là depuis le début du conseil d'administration, je vous ai écouté attentivement et j'apprécie le débat qui est posé sur la question de l'attractivité au sens très large du terme. Comment un territoire est vivant et quelle place ont les universités et l'ensemble des centres de formation en général ? C'est de cela dont il est question. Je vais même le dire autrement : quel est l'intérêt d'avoir sur un territoire un lieu qui concentre les jeunes ? Et quel rôle chacun a à l'accompagner, à faire en sorte qu'ils aient envie de venir dans nos laboratoires, dans nos centres de formation ? C'est quelque chose de fondamental.

Je tenais simplement à dire que Grand Besançon va ouvrir un grand chantier sur la question de l'attractivité dans tous ses aspects. Bien sûr, votre établissement est fondamental, très structurant et très impactant pour la vie du territoire. On a donc besoin de vous pour nous accompagner. On a besoin d'interagir les uns avec les autres pour remettre un sens tout à fait particulier sur la notion d'attractivité.

C'est un grand chantier que nous ouvrons aussi et nous espérons pouvoir travailler ensemble pour faire en sorte que notre jeunesse, nos jeunes trouvent, à travers notre territoire et nos équipements, quelque chose d'ouvert sur des perspectives. Je le dis d'autant plus que la vie étudiante est compliquée en ce moment. Même pour les enseignants-chercheurs, c'est compliqué. C'est justement une période complexe qui nécessite que nous nous interrogeons et que nous mettions bien à plat toutes les questions : qu'est-ce qu'un enseignement supérieur ? Pourquoi ? Comment il doit se faire ?

Quel accompagnement nous devons apporter aux étudiants, aux personnels, aux enseignants, aux laboratoires de recherche ? Il faut aussi montrer qu'il y a des débouchés en matière d'entreprise et de vie professionnelle.

Je voulais juste vous annoncer le démarrage de ce grand chantier.
Merci encore.

Mme Graner.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

C'est une invitation à laquelle nous nous joindrons bien volontiers. C'est pour cela que nous souhaitons initier ce chantier avec les membres du CA et travailler sur cette intelligence collective.

Monsieur Quentin Genelot a demandé la parole.

M. Genelot.- Je rejoins les propos tenus par Monsieur Guinebert, notamment sur cette nécessité, si on envisage cette notion d'attraction, de l'envisager sous tous ses prismes.

De mon côté, je vais essayer de parler de la situation des étudiants et montrer les éléments qui me paraissent essentiels pour cette mise en place. D'abord, pour les étudiants, il y a un enjeu qu'ils connaissent la ComUE et le projet porté par UBFC, en cultivant un sentiment d'appartenance, notamment avec des projets interétablissements. Cela me paraît essentiel en termes de vie étudiante, de promotion sociale et sur l'ensemble de ces domaines pour que les étudiants, même s'ils arrivent en première année, puissent comprendre qu'ils entrent dans un écosystème régional, donc avec un certain nombre de projets et d'initiatives qui sont pensées entre les établissements. C'est quelque chose qui peut permettre de le favoriser.

Il y a aussi un autre point essentiel pour moi, c'est au niveau de la formation. Je sais que c'est un travail qui a été amorcé. La cartographie des formations proposées au niveau de la région, notamment par UBFC, est quelque chose d'essentiel. J'irai plus loin parce que sur cet aspect de formation, il faut pouvoir faire en sorte que l'ensemble des étudiants de toutes les filières se reconnaissent dans ce que propose UBFC. Pour l'instant, au vu de l'ISITE notamment et de l'ensemble des thématiques portées par UBFC, il est vrai que toutes les filières ne sont pas touchées. Je pense qu'on doit aussi faire en sorte que tous les étudiants qui travaillent plus sur les sciences sociales se sentent aussi concernés par ce que fait UBFC.

Puis, de manière générale, il faut aussi que l'on puisse favoriser la mobilité intrarégionale dans les formations. Cela implique donc cette lisibilité vis-à-vis de ce qu'il se passe au niveau de la région, mais aussi des dispositifs pour permettre cette mobilité parce que c'est quelque chose qui a un coût. On doit donc pouvoir penser de façon assez structurelle cette mobilité intrarégionale.

Enfin, la question du lien formation et recherche reste encore à développer parce que les étudiants ne se projettent pas forcément. Il me semble que cela avait été dit ici, mais il y a aussi la question des étudiants qui partent en master et qui quittent la région. Je pense qu'on doit aussi se concentrer sur ces étudiants et s'interroger sur la raison pour laquelle ils candidatent dans une autre université, etc. Il faut pouvoir faire un travail là-dessus.

Au niveau de la formation-recherche, il faut faire en sorte qu'on puisse envisager son insertion professionnelle de plus en plus tôt, donc que l'on puisse penser à la recherche avec des modules spécifiques et ce genre de choses pour que les étudiants se sentent appartenir à une communauté, qu'ils sachent que cette communauté peut les aider et qu'ils se projettent dans l'avenir à ce sujet.

Mme Graner.- Très bien. Je vous remercie pour votre contribution, Quentin.
Monsieur Bouchet a demandé la parole.

M. Bouchet.- Merci. Je ne vais pas être trop long parce que je vois que beaucoup de personnes veulent prendre la parole.

Je voulais simplement signaler que la notion d'attractivité est une notion scientifique, notamment mobilisée par les chercheurs qui travaillent sur le tourisme et l'attractivité touristique des territoires, dont je fais modestement partie.

Pour travailler sur cette question, je voulais vous signaler que des laboratoires, enseignants-chercheurs et chercheurs peuvent aider à cette démarche. C'est une démarche qui est validée par de nombreuses théories, avec des indicateurs et tout un mode de fonctionnement. Il serait donc dommage de se priver des ressources internes qui sont en capacité d'épauler la démarche, notamment du côté des sciences humaines et sociales.

L'une des erreurs classiquement faites est qu'on ne voit l'attractivité qu'à travers son propre prisme, c'est-à-dire en interne, sans se préoccuper ne serait-ce que des représentations, des images ou des perceptions des étudiants à l'extérieur et des étudiants et personnels à l'intérieur, et sans faire de comparaisons avec d'autres régions équivalentes ou à proximité. Il y a toute une démarche scientifique qui existe avec des indicateurs et des modèles d'analyse qui pourraient être mobilisés pour appuyer cette initiative plutôt que d'avoir une réflexion autocentrée sans s'appuyer sur nos ressources qui sont fortes dans nos territoires sur ces aspects-là.

Mme Graner.- Je vous remercie infiniment pour cette contribution très intéressante.

Monsieur Demouge.

M. Demouge.- Merci de me donner la parole.

Précisément, sur le Nord Franche-Comté, nous sommes très intéressés par cette question puisque nous venons de créer le campus universitaire Nord Franche-Comté dans le cadre de notre pôle métropolitain.

Hier soir, nous avons eu le rendu du cabinet d'études « Latitude » que vous devez connaître. Il a fait une étude très intéressante et nous a rapporté le résultat. Comme vous l'avez dit et on le voit, il faut déjà être attractif en interne. Vous savez que notre Nord Franche-Comté est nouveau au niveau universitaire. L'UTBM n'a qu'une vingtaine d'années, l'université de Franche-Comté également.

Comme le disait Anne Vignot tout à l'heure, nous comptons beaucoup sur vous pour faire venir ces étudiants. Une fois qu'ils sont en place, ils se sentent bien. C'est le résultat de l'étude qui a été faite. Même si, et on le sait, c'est peut-être encore plus difficile chez nous avec deux centres-villes (Belfort et Montbéliard) distants d'une douzaine de kilomètres. Au niveau de l'attractivité en interne, c'est peut-être un peu plus compliqué que quand on a une seule ville universitaire, mais ce n'est pas ce qui fait véritablement la différence aujourd'hui.

Ce qui fait la différence, je pense que c'est d'abord une image de marque, c'est-à-dire des nouvelles formations. Comme cela a été dit tout à l'heure, il n'est pas question de se bagarrer avec d'autres universités, mais les jeunes Franch-comtois du nord qui sont là s'en vont vers d'autres universités de France parce qu'il manque un certain type de formations. J'en ai déjà discuté avec la nouvelle présidente de l'UFC. Il nous manque principalement des formations dans le secteur tertiaire pour l'attractivité des étudiantes.

Nous devons bien afficher notre spécificité industrielle. Je crois que pour l'attractivité vis-à-vis de l'extérieur, nous avons aussi cette spécificité industrielle, certainement avec les nouveaux pôles de recherche qui vont se trouver autour de notre filière hydrogène qui sera un point fort au niveau national par la présence des entreprises qui sont aujourd'hui en pleine recherche et en pleine construction pour retenir les étudiants sur des métiers de demain. Je pense que tout cela important.

Je résumerai donc en trois points. La vie étudiante n'est pas ce qui est le plus prégnant aujourd'hui. Je pense que c'est le type de formation, la diversité des formations

et certainement aussi au niveau du bâtimentaire. Même si l'université est jeune, les bâtiments construits récemment sont aussi en mauvais état. Je regrette d'ailleurs que l'UFC n'ait pas eu de dotation bâtimentaire dans le cadre du plan de relance pour la rénovation des bâtiments, mais j'espère que cela viendra.

Par contre, je crois que c'est pareil pour l'UTBM. Mais le directeur est là, il pourra donc en parler.

On a besoin de la rénovation des bâtiments parce que les étudiants doivent déjà s'y sentir bien.

Merci.

Mme Graner.- Merci infiniment, Monsieur Demouge.
Madame Sylvie Cuche.

Mme Cuche.- Bonjour.

Je tenais à te remercier, Maryse, pour avoir lancé ce débat en intégrant le bien-être des personnels dans son ensemble dans tous les établissements.

Travaillant à UBFC, je pense que le bien-être du personnel d'UBFC est très important puisqu'il y a un *turn-over* très important du personnel depuis quelques années. Il y a des changements réguliers de toutes sortes. Je pense qu'il faut absolument avoir une réflexion sur cette situation et sur le travail de ces personnels avec l'ensemble des établissements membres.

Ma demande en tant que représentant du personnel d'UBFC est de vraiment travailler avec la présidence et les différentes personnes qui gèrent les services pour entendre les problèmes que rencontrent les personnels à UBFC. Je pense qu'il faudra étendre ce travail à l'ensemble des personnels des établissements, car tout le monde ne comprend pas le travail des uns et des autres. Je trouve que c'est quelque chose qu'on n'entend pas et qui n'a jamais été vraiment mis à plat. On essaie de restructurer et de réorganiser, mais les personnels d'UBFC notamment s'essouffent et s'en vont. Et il y a des gens qui ont été malades et qui sont malades. Je tenais donc à alerter là-dessus.

J'aimerais que le fait de lancer ce débat permette d'entamer un travail là-dessus. Bien sûr, les représentants, notamment de l'UBFC, sont là pour travailler et faire avancer les choses dans le bon sens.

Merci Maryse.

Mme Graner.- Merci beaucoup.

Effectivement, le bien-être des étudiants et des personnels est une valeur que nous pouvons porter.

Comme l'a indiqué Quentin Genelot tout à l'heure, le projet de travailler de manière interétablissement peut véritablement créer des réseaux entre nos étudiants et nos personnels. C'est aussi une façon d'aborder ce mieux vivre ensemble et cette confiance.

Matthieu Guinebert a utilisé le mot « concurrence » et « être dans un environnement concurrentiel » en disant que c'est ce qui ne lui plaisait pas. En fait, ce débat sur l'attractivité a pour objectif de sortir de cette concurrence pour travailler et porter ensemble les valeurs que l'on souhaite.

On voit que le chantier est extrêmement vaste d'après les premiers témoignages.

Nous avons une demande de prise de parole d'Ambre Buscaglia. Si vous voulez vous exprimer, s'il vous plaît.

Mme Buscaglia.- Bonjour. Je vous remercie.

Pour nous, l'attractivité passe par une politique de vie étudiante forte qui passe par la collaboration des sites, comme énoncé par mes camarades avant moi, des politiques à long terme et de grande ampleur. C'est en cela que nous rejoignons les deux dernières

interventions qui pourront permettre de développer une véritable identité UBFC au sein des étudiants et étudiantes.

Il faut que nous puissions construire de manière collégiale une politique de vie étudiante ambitieuse sur des thématiques qui réunissent les jeunes, comme l'écologie ou le sport. Il faut également que l'UBFC puisse lancer des initiatives pour montrer qu'elle est proche de ses usagers. Cela passe par des actions telles que le questionnaire que nous avons construit avec Monsieur Grevey. Si nous réussissons à avoir ce genre de politiques et une proximité forte, nous pensons que l'attractivité viendra de manière naturelle.

Nous tenons à dire que les collaborations actuelles entre le CROUS, l'UBFC, la Région et les organisations étudiantes sont un axe excessivement encourageant vers cette plus grande identité UBFC. D'après nous, cela favorise l'attractivité.

Merci pour votre écoute.

Mme Graner.- Je vous remercie.

Effectivement, le mot « proximité » revient parce que cette proximité que nous pouvons avoir entre nous est très importante, non seulement entre les établissements, mais aussi entre les différents publics qui composent nos établissements.

Monsieur Emmanuel Piat a demandé la parole.

M. Piat.- Bonjour. Ce sera une intervention très courte qui va un peu dans le sens de ce qui vient d'être dit.

Il faut savoir que beaucoup d'étudiants sont dans une recherche ou une quête de sens pour leur formation par rapport à l'évolution de la société du fait des contraintes que nous subissons et que nous allons fortement subir lors des décennies à venir, notamment sur les aspects du changement climatique et l'écologie, comme cela vient d'être rappelé par la précédente personne ...

On voit que beaucoup d'étudiants sont dans cette quête et qu'ils veulent trouver du sens. Je pense que cela rejoint une réflexion plus vaste que nous devons avoir au niveau de notre territoire. Chaque acteur de ce territoire devra se positionner par rapport à cela.

Des réflexions commencent à se mener dans les établissements. On a parlé d'hydrogène. Les formations s'interrogent pour essayer de répondre aux besoins futurs de la société. Si nous affichons cela, je pense que les étudiants auront davantage envie de participer à ce mouvement, en plus dans une belle région où il y a beaucoup de choses à faire. Cela peut donc être une manière de développer notre attractivité.

Mme Graner.- Merci beaucoup pour cette contribution, Monsieur Piat.
Pascal Neige, vice-président recherche.

M. Neige.- Merci Maryse.

Je voulais apporter un point de vue complémentaire qui vient en appui de ce qui a été dit précédemment, en particulier par nos élus étudiants. Il y a une valeur importante qui est vraiment au cœur de la construction d'UBFC, c'est le fédéralisme. Je crois qu'il va vraiment falloir le décliner, qu'on s'en empare et qu'on le fasse jouer au maximum.

On a entendu parler de mobilité interne des étudiants. Je crois qu'UBFC peut effectivement avoir ce rôle. Il peut avoir un rôle fédérateur ou fédéral pour la construction et le développement de tous ses territoires, pour l'attractivité globale du site en essayant de décliner cela dans les différents territoires, sur les différents savoir-faire.

Je pense qu'il faut vraiment travailler ce côté fédéral dans le respect des établissements membres et avec eux. C'est une valeur particulière de notre site au regard des autres sites en France peut-être. Je pense que nous avons intérêt à la construire et la développer.

Mme Graner.- Merci Pascal. C'est vrai que la notion de fédéralisme est très peu connue en France en général. C'est vraiment une notion sur laquelle on doit travailler : comment pouvons-nous réellement être un établissement confédéral ? Qu'est-ce que cela suppose ? Et comment peut-on le construire ?

Merci.

Monsieur Fabien Thomas souhaite prendre la parole.

M. Thomas.- Bonjour et merci.

Je voudrais souligner ce que vient de dire Pascal Neige, c'est-à-dire que la coopération et le fédéralisme sont déjà et devront être une valeur forte à UBFC. Il faut beaucoup insister là-dessus.

Je vais parler un peu plus CNRS. Dans un contexte, qu'on le veuille ou non, concurrentiel, quand on parle d'attractivité, on parle aussi de mobilité des personnes. Les personnes qui viennent à UBFC partent d'ailleurs et celles qui quittent UBFC vont ailleurs. On travaille donc à volume constant et on essaie de faire venir de nombreuses personnes et de très bonne qualité, que ce soit des étudiants ou des chercheurs.

L'un des facteurs d'attractivité, notamment pour UBFC qui gère tout de même la recherche de la région, est donc d'attirer de bons chercheurs et enseignants-chercheurs. Qu'est-ce que veut dire « bons » ? On peut discuter longtemps là-dessus, mais il n'empêche que le contexte est une chose importante (le territoire, etc.). La qualité de vie est quelque chose d'important. Vous n'arriverez jamais à faire venir le soleil et la mer en Bourgogne - Franche-Comté. Il faudra donc jouer sur la qualité humaine, la qualité d'accueil et la qualité de vie.

Pour ce qui est de la recherche, il faut absolument générer une dynamique dans les laboratoires dans laquelle on identifie les bons candidats locaux, mais aussi les bons candidats ailleurs *via* les réseaux nationaux et internationaux de manière à faire venir des chercheurs et enseignants-chercheurs de qualité internationale.

Pour ce qui est du CNRS, contrairement aux collectivités, il n'a pas de politique régionale, ni de politique d'aménagement du territoire. Comme vous le savez, il recrute chaque année les meilleurs candidats sur concours, quelle que soit leur provenance. Et les candidats exerceront leurs recherches sur le site de leur choix.

Ce qui est important vu du côté du CNRS, c'est qu'UBFC fasse émerger des candidats et des candidates de très bonne qualité, avec des projets scientifiques de haut niveau et des réalisations de très haut niveau. Cela se fait dans les laboratoires. C'est un travail de longue haleine. Il faut détecter les meilleurs étudiants au niveau du master et les faire rester. L'attractivité, c'est aussi que les gens restent et non pas seulement qu'ils viennent. Il faut également les faire candidater et attirer des étudiants prometteurs avec de gros potentiels, dans nos réseaux nationaux et internationaux, pour les faire venir.

Voilà ce que je voulais dire. Merci beaucoup.

Mme Graner.- Je vous remercie.

Monsieur Nicolas Créantor.

M. Créantor.- Bonjour tout le monde.

Merci pour l'initiative et les retours de chacun. Ce n'est pas que je sois contre l'initiative, au contraire, mais il y a un truc que j'ai vu passer qui me chiffonne. C'est de savoir ce qu'est l'UBFC par rapport aux établissements. Je m'explique. J'ai entendu parler de fédéralisme. Je fais partie de la commission des statuts et j'ai cru comprendre qu'UBFC était confédéral. Du coup, ce n'est pas du tout la même chose ni la même approche.

Je trouve l'initiative intéressante. Elle vient d'UBFC. On parle de bien-être et compagnie, mais *in fine*, à l'issue de notre analyse et de nos réflexions, est-ce que ce sera quelque chose qui va descendre et qu'on va demander aux établissements de réaliser ou est-ce la réflexion d'avenir des établissements pour que ce soit la mission d'UBFC ?

J'ai l'impression que là, c'est bien, on va avoir des réflexions qui seront ce qu'elles seront, mais les établissements sont-ils au courant ? Vont-ils suivre tout ce que nous allons dire ?

Pour moi, c'est plus la façon dont on se positionne.

Je pense que l'attractivité, c'est déjà savoir ce qu'est UBFC au regard des établissements et par rapport aux établissements. Cela permettrait déjà d'ôter des flous et des incompréhensions sur le rôle de chacun.

M. Grevey.- Je vais me permettre d'apporter un élément de réponse.

Comme on est dans un système fédéral malgré tout, même s'il est confédéral, il est important de considérer que nous sommes la maison commune et que nous avons à être force de propositions puisqu'UBFC doit être le porte-étendard de l'enseignement supérieur et de la recherche en région.

« Nous sommes force de propositions », cela veut dire que nous allons transférer ensuite le produit de nos réflexions en direction des établissements. De toute façon, les représentants des établissements sont également là. Ils peuvent donc en discuter. Nous mettrons également en place des actions qui intéressent l'ensemble de la communauté. C'est important.

Nous aurons des moyens limités en tant qu'UBFC, mais nous aurons des moyens importants si nous nous associons avec tous les établissements. Et c'est possible. Il me semble que c'est justement la force de notre positionnement.

M. Créantor.- La position des établissements passera-t-elle par le conseil des membres ? Comment cela va-t-il fonctionner ? À quel moment aura-t-on ce dialogue avec les établissements ?

M. Grevey.- À un moment, on va faire un rapport. On va avoir des pistes, des lignes directrices, etc. que l'on transmettra aux chefs d'établissement et que les représentants des établissements apporteront également en direction des gouvernances des établissements et puis nous déciderons.

Ensuite, je discuterai avec les chefs d'établissement en conseil des membres pour voir quelles actions nous mettrons en place ensemble. Puis nous verrons ce que nous pourrions mettre en place tout seul en complément.

M. Créantor.- « Tout seul », c'est-à-dire ? Parce que l'UBFC, ce sont les établissements. Je ne vois pas pourquoi vous dites « tout seul ». UBFC, ce n'est pas tout seul. C'est la volonté des établissements d'être ensemble.

M. Grevey.- Tout à fait, mais il y a des actions que nous mettrons en place et des actions que nous mettrons en place ensemble.

On va prendre un exemple qui vient d'être abordé : le soutien aux doctorants. On n'a pas demandé l'autorisation aux établissements pour le mettre en place et on n'a pas fait un tri de doctorants qui étaient de Besançon, Dijon, Belfort ou je ne sais où. On a regardé l'ensemble. Vous voyez ce que je veux dire ?

M. Créantor.- Parce que la gestion des doctorants est la mission d'UBFC. C'est la mission que les établissements lui ont déléguée en disant : « On délègue cette partie à UBFC, qu'elle le fasse au mieux. » C'est donc normal que vous ayez...

M. Grevey.- Si je vais plus loin, la loi de 2013 nous donne aussi la mission d'être le chef de file de l'enseignement supérieur et de la recherche en région. En tant que chef de file, on fait des propositions à l'ensemble des partenaires en région et on essaie de mettre en place les actions qui vont bien.

M. Créantor.- Oui. Je voulais simplement souligner le fait qu'il faudra que ce soit bien articulé entre les établissements. Il ne faut pas qu'à un moment donné, les établissements pensent que la ComUE nous impose des choses. C'est ce que je voulais souligner par rapport au caractère confédéral de l'établissement.

Mme Graner.- Oui.

M. Neige.- Je peux peut-être donner un exemple si tu me laisses la parole, Maryse.

Mme Graner.- Oui, vas-y.

M. Neige.- Je voulais apporter un exemple complémentaire qui permettra d'expliquer. Je voulais parler du soutien de base en termes de financement qui est apporté aux laboratoires de recherche. Le soutien de base est fourni par les établissements membres sur leur budget. Pour autant, on a travaillé à l'échelle confédérale. J'ai dit « fédéral » tout à l'heure, mais je ne suis pas un grand spécialiste de la terminologie. On a donc travaillé à l'échelle confédérale et on a décidé d'utiliser un modèle d'allocation de moyens qui soit commun à tous les laboratoires. C'est donc une plus-value d'UBFC.

Cette plus-value a une vertu qui est peut-être passée un peu inaperçue, mais je voudrais tout de même la rappeler. L'année dernière, on a eu une pression assez forte des collègues, notamment de SHS, disant que dans notre modèle, les laboratoires relevant de SHS n'étaient pas assez bien dotés. C'est l'université fédérale UBFC qui a pris en main la négociation et qui a permis de faire allouer une enveloppe financière supplémentaire par les établissements membres à destination de ces laboratoires.

Là, on est donc vraiment dans le système confédéral, avec des négociations en quelque sorte et des discussions entre UBFC qui coordonne et les établissements membres qui fournissent des moyens. L'arbitrage n'est pas parfait, il faut encore le travailler et c'est ce qu'on fait. Mais on a réussi à faire une véritable plus-value à l'échelle du site. On considère qu'on arrive aujourd'hui à une allocation de moyens homogène pour les laboratoires à l'échelle du site, avec une compensation financière entre établissements au bénéfice des laboratoires.

C'est un exemple de ce que peut faire UBFC. Si je résume, avant, chaque établissement allouait dans son coin ses moyens aux laboratoires de recherche, chacun avec son modèle d'allocation. Désormais, il n'y a plus qu'un modèle. Il est général pour UBFC et nos laboratoires de recherche et il a même permis une petite plus-value supplémentaire pour les laboratoires SHS.

Mme Graner.- Merci Pascal.

On a bien compris que l'idée était de construire quelque chose collectivement et de donner du sens à UBFC.

Les mots « proximité » et « bien-être » sont des mots qui sont ressortis.

Il y a aussi cette volonté d'initier des chantiers concrets qui pourront vraiment mettre en œuvre et porter collectivement ce sens pour nos étudiants et nos personnels.

Une personne du monde socio-économique souhaite-t-elle s'exprimer sur cette notion d'attractivité pour le site UBFC ? ... Pas aujourd'hui ...?

Nous avons aussi entendu la volonté des collectivités régionales et locales de travailler sur cette notion d'attractivité. Un territoire n'est attractif que par l'ensemble des personnes qui vont mettre en œuvre une politique en ce sens.

Je sais que la Région travaille beaucoup sur cette notion d'attractivité, notamment à travers l'accessibilité et le bien-être. L'accessibilité, c'est aussi une région dans laquelle un niveau de vie est plus agréable et meilleur que dans d'autres régions.

Il y a des messages qui s'affichent dans la conversation « La thématique de l'attractivité UBFC pourrait faire l'objet d'un contrat doctoral ou postdoctoral. »

« Il faudrait rédiger une mission UBFC reprenant toutes les valeurs mises en avant et partagées par notre communauté. »

Je vous propose donc de réfléchir à cette notion. Nous allons faire une synthèse des différentes pistes évoquées. N'hésitez pas à m'écrire directement. L'idée serait de lancer des ateliers en direction de certaines pistes qui nous semblent très importantes et qui donneraient du sens à l'attractivité de notre université ancrée dans notre territoire, au niveau des étudiants, de la recherche et des personnels.

Mon adresse si vous voulez m'écrire : maryse.graner@ubfc.fr

On me signale que Monsieur de La Brosse veut prendre la parole.

M. de La Brosse.- Bonjour à tous.

Je n'ai pas répondu à la sollicitation sur les acteurs socio-économiques, mais je me sens tout de même concerné.

Je souscris totalement à beaucoup de choses qui ont été dites. Le seul message complémentaire que je pourrais exprimer, c'est qu'il faut avoir confiance dans les atouts de notre région. On le voit du point de vue de l'emploi pour les entreprises, nos régions ont été remises en avant par les confinements. Et nous, pour les recrutements de personnes pour lesquelles il y a une mobilité, le fait d'être à Dijon - et je pense que cela s'applique dans d'autres villes moyennes et dans d'autres territoires de toute la région - est devenu valorisé par rapport à il y a une dizaine d'années où les gens disaient qu'ils voulaient aller dans les grandes villes telles que Lyon ou Paris.

Il faut avoir cet élément en tête et se dire qu'on a des atouts, une qualité de vie et un mode de vie que l'on peut proposer aux étudiants, aux enseignants-chercheurs et à toute la communauté. C'est un mode de vie qui correspond à une attente sociétale qui est en train de remonter. C'est un grand atout dont on doit avoir conscience.

Mme Graner.- Vous avez tout à fait raison. En plus, la notion d'attractivité est extrêmement fluctuante. Des régions de l'Est de la France qui étaient très attractives il y a un ou deux siècles, par exemple dans la sidérurgie ou les industries minières, ne le sont plus du tout aujourd'hui. Cette notion d'attractivité est donc effectivement très fluctuante et la pandémie que nous avons vécue a tout de même beaucoup changé la donne. On voit que des territoires qui étaient très peu connus deviennent des territoires extrêmement attractifs par la qualité de leur environnement et la qualité de vie qu'ils offrent. La distance géographique n'est maintenant plus un frein à des mobilités personnelles et professionnelles.

C'est un débat extrêmement riche et intéressant. Je vous remercie tous d'y avoir participé et d'avoir écouté ce projet que nous voulons lancer.

Je remercie le Président Grevey qui m'a proposé d'intervenir aujourd'hui.

J'espère que cela deviendra vraiment quelque chose de très concret pour nous et que nous pourrions avancer rapidement ensemble sur cette thématique, en sachant qu'elle est très ouverte et qu'elle s'adresse à chacun d'entre vous.

Merci beaucoup.

M. Grevey.- Merci.

Je vous propose d'arrêter le débat ici. On a déjà beaucoup d'idées. On va essayer d'en faire une synthèse qu'on reportera devant vous, peut-être avec quelques pistes.

Je reprendrai l'attache de Patrick Bouchet sur les aspects de connexion à la recherche parce que c'est une piste intéressante à laquelle nous n'avions pas pensé. C'est un peu bête de ne pas y avoir pensé, mais c'est ainsi.

Puis nous reviendrons dessus au cours d'un prochain conseil d'administration, quand la réflexion aura avancé, pour en reparler et essayer d'avancer.

Je crois qu'on est arrivé au bout des sujets prévus.

7. Questions diverses

M. Grevey.- Avez-vous des points divers ? Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- J'ai juste une petite question d'ordre réglementaire. Je me suis aperçu que dans nos documents officiels, nous étions encore sous le régime d'un règlement intérieur transitoire depuis de nombreuses années. Je ne sais pas si c'est dans le cadre de la commission des statuts ou autre, mais est-il prévu de toletter et remettre à plat ce règlement intérieur transitoire qui, comme son nom l'indique, n'aurait dû être que transitoire, mais qui dure depuis 3 ou 4 ans ?

M. Grevey.- Vous avez complètement raison. Dans le cadre de la commission des statuts, on renvoie à des articles du règlement intérieur qu'il faut complètement réécrire. Avant de venir vers vous avec un projet de statuts, on va également écrire les articles qui sont en connexion entre le règlement intérieur et les statuts. On remettra ensuite en place une commission pour travailler sur le règlement intérieur complet.

C'est un sujet qu'on a bien identifié ; vous avez raison.
Je ne sais pas si j'ai été très clair, mais j'ai essayé.

M. Bouchet.- À quelle échéance ?

M. Grevey.- On va finaliser les statuts et on relancera ensuite une commission sur le règlement intérieur.

M. Bouchet.- Je croyais qu'il ne pouvait pas y avoir de nouveaux statuts sans un règlement intérieur en place. Je croyais que l'un n'allait pas sans l'autre. Il me semblait que cela allait forcément de pair.

M. Grevey.- Une fois qu'on aura validé les statuts en CA, cela nous prendra encore 8 à 9 mois de cheminement au niveau interministériel avant qu'ils soient complètement mis en œuvre. C'est donc pendant ce temps-là que l'on va travailler.

Avez-vous d'autres questions ? Non.

Je vous remercie pour la qualité des échanges et pour votre participation à la vie d'UBFC. Je vous souhaite une bonne poursuite. À bientôt.

- : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 41).